

**CAHIER DES
INDICATEURS ESG
2024
INDEX GRI-ESRS**



LA POSTE
GROUPE



Cahier des indicateurs ESG 2024

Rendre compte de notre performance environnementale, sociétale et de gouvernance (ESG)

Le présent Cahier des indicateurs ESG s'adresse en particulier aux analystes extra-financiers et aux agences de notation afin de leur permettre de mieux apprécier la performance extra-financière du groupe La Poste en 2024.

Préparé selon les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI standards), ce cahier contient aussi une correspondance avec les normes de durabilité posées par la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD). Il a été établi dans une logique de complémentarité avec les autres publications du groupe ⁽¹⁾, en particulier le Document d'enregistrement universel (DEU) qui contient le premier état de durabilité du groupe. Selon les thématiques, des compléments à ces publications sont proposés.

Ce document présente des objectifs et ambitions définis par le groupe sur la base d'hypothèses et d'une analyse des risques à date. Le contexte actuel est porteur de facteurs exogènes non prévisibles et non maîtrisés par le groupe. Ainsi, le groupe La Poste attire l'attention des lecteurs du présent cahier sur le fait que ces facteurs pourraient le mettre en difficulté ou en retard dans l'atteinte de ses objectifs, malgré la mise en œuvre en toute bonne foi des moyens prévus dans les feuilles de route associées aux objectifs.

(1) L'ensemble des renvois vers d'autres publications contiennent un hyperlien afin de pouvoir consulter directement la publication.

SOMMAIRE

1. ENGAGEMENTS DU GROUPE LA POSTE	5
1.1 Indicateurs et objectifs environnementaux	6
1.2 Indicateurs et objectifs sociaux	8
1.3 Indicateurs et objectifs sociétaux	9
2. INDEX GRI	11
2.1 Informations générales	12
GRI 2 : Informations générales 2021	12
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	26
2.2 Normes économiques	27
GRI 201 : Performance économique 2016	27
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	28
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	29
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	32
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	33
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016	34
GRI 207 : Fiscalité 2019	34
2.3 Normes environnementales	35
GRI 301 : Matières 2016	35
GRI 302 : Énergie 2016	36
GRI 303 : Eau et effluents 2018	42
GRI 304 : Biodiversité 2016	43
GRI 305 : Émissions 2016	44
GRI 306 : Déchets 2020	48
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	49
2.4 Normes sociales	54
GRI 401 : Emploi 2016	54
GRI 402 : Relations employés/direction 2016	56
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	58
GRI 404 : Formation et éducation 2016	62
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	64
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	66
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	67
GRI 408 : Travail des enfants 2016	67
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	68
GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	68
GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	68
GRI 413 : Communautés locales 2016	69
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	70
GRI 415 : Politiques publiques 2016	71
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	71
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	72
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	72

POUR RETROUVER LES PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES DU GROUPE LA POSTE, RENDEZ-VOUS SUR : WWW.LAPOSTEGROUPE.COM



**SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX :**



ENGAGEMENTS DU GROUPE LA POSTE



1.1	INDICATEURS ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	6
1.2	INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIAUX	8
1.3	INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIÉTAUX	9

1 ENGAGEMENTS DU GROUPE LA POSTE

Indicateurs et objectifs environnementaux

« Au service de tous, utile à chacun, La Poste, entreprise de proximité humaine et territoriale, développe les échanges et tisse des liens essentiels en contribuant aux biens communs de la société tout entière ».

Nativement et à travers les quatre missions de service public qui lui sont confiées ⁽¹⁾, La Poste a une volonté d'impact positif sur son environnement, la société et les territoires. **Devenue entreprise à mission en 2021**, La Poste place sa raison d'être au cœur de sa stratégie dont découlent **quatre engagements majeurs** : œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous ; contribuer au développement et à la cohésion des territoires ; promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal ; favoriser l'inclusion sociale.

Ces quatre engagements structurants illustrent le **rôle que le groupe** ⁽²⁾ **entend jouer dans les grandes transitions que la société traverse** et sont au cœur de son **plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous »**. Le groupe La Poste agit donc depuis de nombreuses années pour la planète, avec et pour ses collaborateurs, et pour la société et l'avenir des territoires.

Les **engagements sociaux, sociétaux et environnementaux** pris par le groupe La Poste lui permettent de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Pour les suivre et les piloter, le groupe a défini des indicateurs et des objectifs à moyen terme que vous trouverez détaillés ci-après ⁽³⁾.

1.1 INDICATEURS ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

ODD	Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Objectif
TRAJECTOIRES AMBITIEUSES DE RÉDUCTION DES GES EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE							
Trajectoire de réduction des GES à 2030 (par rapport à 2021) :							
	■ dont scopes 1 et 2	Groupe ^(a)	%	- 10	- 24	- 33	- 43,6 % à 2030
	■ dont scope 3	Groupe ^(a)	%	- 9	- 6	- 9	- 25 % à 2030
DIMINUTION DE L'IMPACT DU PARC IMMOBILIER							
	S'approvisionner en électricité 100 % d'origine renouvelable ^(b)	Groupe	%	89,5	89,5	89,3	100 % à 2025
	Diminution de l'intensité énergétique du parc immobilier (kWh/m ²) ^(c)	La Poste Immobilier	%	- 12	- 14	- 24	- 11 % à 2025
	Diminution de l'intensité carbone des consommations énergétiques (kgCO ₂ e/m ²) ^(c)	La Poste Immobilier	%	- 5	- 18	- 28	- 15 % à 2025

(a) Le groupe La Poste, incluant toutes ses filiales. Année de référence 2021.

(b) Les bâtiments gérés par La Poste Immobilier sont approvisionnés à 100 % en électricité d'origine renouvelable depuis 2016.

(c) Année de référence 2021.

(1) Cf. Document d'enregistrement universel Section 1.6 « Les missions de service public » (p.106).

(2) Constitué de la maison mère, La Poste SA, et de ses filiales, le groupe La Poste est organisé autour des quatre secteurs opérationnels (ou branches) auxquels s'ajoutent les secteurs Immobilier et Supports et structures.

(3) Les périmètres sont précisés sur chacun des objectifs. A noter que La Poste SA représente un effectif de plus de 140 000 collaborateurs.

Pour piloter sa trajectoire de réduction des émissions de GES, le groupe La Poste s'est doté depuis 2024 d'un outil, le **budget carbone**. Décliné sur l'ensemble de ses filiales, il permet de piloter la tenue des engagements du groupe en matière de décarbonation et de les mettre en lien avec les moyens financiers (OPEX/CAPEX) alloués à ces ambitions.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EN RÉDUISANT LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE															
Périmètre	Cibles à 2030			2024 ^(a)			2023			Année de référence 2020			Evolution 2020-2024 (%)		
	NO _x	CO	PM10	NO _x	CO	PM10	NO _x	CO	PM10	NO _x	CO	PM10	NO _x	CO	PM10
Geopost	- 87 %	- 40 %	limiter la hausse de ses émissions de PM10 pour être inférieur à 310 tonnes/an	1519	296	202	1603	345	199	2 667	498	234	- 43 %	- 41 %	- 14 %
BSCC ^(b)	- 73 %	- 16 %	limiter la hausse de ses émissions de PM10 pour être inférieur à 40 tonnes/an	632	86	31	694	80	30,9	861	111	57	- 27 %	- 23 %	- 45 %
Groupe	- 83 %	- 37 %	Inférieur à 350 tonnes/an	2 151	382	233	2 297	425	229,9	3 528	609	291	- 39 %	- 37 %	- 20 %

(a) Les données 2024 relatives à la réduction des émissions de polluants atmosphériques publiées dans le DEU 2024 ont été estimées. Les données réelles ont été calculées a posteriori.

(b) Branche Services-Courrier-Colis.










PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES						
Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Objectif
Mètres carrés améliorés	La Poste Immobilier	m ²	ND	450 000	610 000	1 000 000 m ² à 2030
Détecteurs de fuites d'eau	La Poste Immobilier	Nombre	ND	ND	50	90 à 2025

1.2 INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIAUX

ODD	Indicateur	Périmètre	Unité	2023	2024	Objectifs 2030
UN GROUPE ATTENTIF						
	Liberté d'association et droit de négociation collective					
	Cohésion sociale, qualité du dialogue social constructif et permanent	La Poste SA	Nombre de jours	>0,5 j/agent	0,2 j/agent	Maintien d'un dialogue social constructif et permanent avec faible conflictualité
	Nombre de jours/agent de grève par an (niveau national et local)	La Poste SA	Nombre de jours		0,18 j/agent	
	Santé et sécurité au travail des collaborateurs					
	Taux de fréquence des accidents	Groupe	%	17,9 ^(a)	17	N+1 < N
	Qualité de vie et conditions de travail					
	Mesurées dans le baromètre d'engagement	La Poste SA	Note s/ 10	6,7	6,8	7
	Egalité professionnelle					
	Parité parmi les cadres dirigeants	La Poste SA	%	38,20	39,60	50 %
	Diversité et inclusion					
	Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (BOE)	La Poste SA	%	9,33	9,76	> 6 %
UN GROUPE QUALIFIANT						
	Insertion dans l'emploi					
	Nombre de jeunes embauchés ou accueillis (CDI, CDD, alternants, stagiaires) de moins de 30 ans	La Poste SA	Nombre	16 800	24 000	Maintien de l'engagement
	Développement de l'employabilité					
	Nombre de collaborateurs ayant suivi un parcours professionnel certifiant (cumul)	La Poste SA	Nombre	1 360	3 400	6 000
	Évolution professionnelle					
	Part des postiers ayant bénéficié d'une mobilité interne	Groupe	%	13	13,41	≥ à N-1
UN GROUPE ENGAGÉ DANS LA PERFORMANCE ET L'INNOVATION SOCIALE						
	Management exemplaire					
	Score d'engagement mesuré via le baromètre d'engagement	La Poste SA	%	65	63	≥ à 60 %
	RSE					
	Perception de chaque salarié de l'engagement des équipes à la réduction de l'impact écologique	La Poste SA	%	71	71	80 %

(a) En 2023, le périmètre était Groupe Europe.

1.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIÉTAUX

ODD	Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Objectif 2025
AFFIRMER UNE PRÉSENCE PHYSIQUE FORTE ET COORDONNÉE SUR LE TERRITOIRE							
 	Points d'accès physiques ^(a)	Groupe France	Nombre	35 600	37 287	39 125	43 600 à 2028
	■ Dont points de contact France	La Poste SA	Nombre	17 321	17 649	16 896	-
	Français résidant à moins de 5 km d'un point de contact postal ^(b)	La Poste SA	Part en %	97,0	97,01	96,99	90
FINANCER LES PME/ETI ET TPE ET LE SECTEUR PUBLIC LOCAL							
 	Production annuelle de crédit auprès des collectivités locales	La Banque Postale	Md€	4,4	4,5	5,8	4,5
	Production annuelle de crédit auprès du logement social, de la santé et du milieu associatif	La Banque Postale	Md€	-	1	1,53	2,5
	Production annuelle de crédit auprès du tissu économique local	La Banque Postale	Md€	-	1,9	1,94	2,4
DÉVELOPPER UNE POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES							
 	Signature par les fournisseurs de la Charte achats responsables	La Poste SA	Part en %	100	100	100	100 %
AGIR POUR UN NUMÉRIQUE INCLUSIF ET ÉTHIQUE							
 	Nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique	La Poste SA	Nombre	473 734	646 071	788 252	1 000 000 à 2030
				-	-	1 485 073 ^(c)	

(a) Bureaux de poste, agences postales communales et La Poste Relais.

(b) Conformément au contrat de présence postale dont l'objectif du groupe est d'atteindre 90 % de la population à moins de 5 km et à moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact de La Poste en France. Accessibilité au titre du service universel : en matière d'accessibilité aux services postaux au titre du service universel, l'article R. 1-1 du Code des postes et des communications électroniques prévoit qu'au moins 90 % de la population nationale de chaque département soit à moins de 10 km d'un point de contact et que toutes les communes de plus de 10 000 habitants disposent d'au moins un point de contact par tranche de 20 000 habitants.

(c) La Poste a mesuré pour la première fois en 2024 le nombre de clients accompagnés dans les bureaux de poste en QPV par les médiateurs sociaux des associations partenaires.

Pour plus d'informations sur les ambitions de :

- **La Banque Postale (LBP)** : se référer à la l'état de durabilité 2024 présenté dans le [Document d'Enregistrement Universel de La Banque Postale](#) (chapitre 2, p. 55).
- **CNP Assurances** : se référer à l'état de durabilité 2024 présenté dans le [Document d'Enregistrement Universel de CNP Assurances](#) (chapitre 2, p.41).
- **Geopost** : se référer au [rapport Développement Durable 2024](#) (Sustainability Report)

INDEX GRI 2.

2.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	12
	GRI 2 : Informations générales 2021	12
	GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	26
2.2	NORMES ÉCONOMIQUES	27
	GRI 201 : Performance économique 2016	27
	GRI 202 : Présence sur le marché 2016	28
	GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	29
	GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	32
	GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	33
	GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016	34
	GRI 207 : Fiscalité 2019	34
2.3	NORMES ENVIRONNEMENTALES	35
	GRI 301 : Matières 2016	35
	GRI 302 : Énergie 2016	36
	GRI 303 : Eau et effluents 2018	42
	GRI 304 : Biodiversité 2016	43
	GRI 305 : Émissions 2016	44
	GRI 306 : Déchets 2020	48
	GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	49
2.4	NORMES SOCIALES	54
	GRI 401 : Emploi 2016	54
	GRI 402 : Relations employés/direction 2016	56
	GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	58
	GRI 404 : Formation et éducation 2016	62
	GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	64
	GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	66
	GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	67
	GRI 408 : Travail des enfants 2016	67
	GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	68
	GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	68
	GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	68
	GRI 413 : Communautés locales 2016	69
	GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	70
	GRI 415 : Politiques publiques 2016	71
	GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	71
	GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	72
	GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	72

Le groupe La Poste suit les normes de reporting de développement durable de GRI et en applique ses principes de reporting. Le reporting a été préparé conformément à la dernière version des normes GRI (*GRI 1 : Fondation 2021*).

Les éléments d'informations extra-financières ont été vérifiées à plusieurs titres par des organismes tiers :

- un rapport émis en qualité de commissaires aux comptes, portant sur les **informations en matière de durabilité** et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le rapport des commissaires aux comptes figure dans le rapport de gestion (voir le [Document d'enregistrement universel du groupe La Poste, section 3.2, p.260](#));
- un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que La Poste s'est fixés sur le périmètre concerné par la **qualité de société à mission** (voir le rapport de l'un des commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant dans le [rapport du Comité de mission 2024, p.28](#));
- en tant qu'émetteur d'obligations vertes (EMTN⁽¹⁾), le groupe La Poste répond, également dans ce cadre, à de nombreux questionnaires et sollicitations de la part des investisseurs.

En parallèle de ces audits externes, les **missions menées par l'audit du Groupe** (hors missions des audits en filiales menées par leurs propres équipes) ont notamment porté en 2024 sur la gouvernance et la gestion du parc de véhicules d'exploitation et de service et sur un bilan de la création de la Direction transports. D'un point de vue plus spécifique, certaines missions d'audit interne ont pu porter sur la revue de mise en œuvre de feuilles de route RSE (missions post-acquisition, gestion de l'alternance, etc).

Déclaration d'utilisation	Le groupe La Poste a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024 en référence aux normes GRI.
GRI 1 utilisée	GRI 1 : Fondation 2021
Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s)	-

2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

GRI 2 : Informations générales 2021

L'organisation et ses pratiques de reporting

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-1 Détails sur l'organisation	Directive 2013/34/EU	Nom légal et localisation du siège social	Document d'enregistrement universel Section 7.1.2 (p.571)
		Nature du capital et forme juridique	Document d'enregistrement universel Section 7.1.1 (p.568)
		Pays dans lesquels La Poste exerce une activité	Document d'enregistrement universel : ■ En synthèse : p.9 ■ En détail : section 6 Note 45 Périmètre de consolidation (p.507)
2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	ESRS 15.1 ; ESRS 2 BP-1 §5 (a) et (b) i	Liste des entités incluses dans le reporting de durabilité, approche du reporting et différences par rapport au reporting financier	Document d'enregistrement universel Section 3.1.1.1 (p.152)
		Détails sur le périmètre de consolidation	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.1 (p.152) ■ Section 6 Note 5 Evolution du périmètre de consolidation (p.403) et note 45 Périmètre de consolidation (p.507)

(1) EMTN : European Medium Term Note.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-3 Période, fréquence et point de contact	ESRS 1 §73	Période de reporting et la fréquence du reporting	Document d'enregistrement universel Section 3.1.1.1 (p.152)
		Date de publication du reporting	Le Document d'enregistrement universel 2024 du groupe La Poste a été publié le 10 avril 2025. Ce présent index a été publié le 30 juin 2025.
		Point de contact pour les questions concernant le reporting ou les informations communiquées	Direction de l'engagement sociétal, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15 Tél : +33 (0)1 55 44 00 00 www.lapostegroupe.com
2-4 Reformulations d'informations	ESRS 2 BP-2 §13, §14 (a) à (b)	Cadre de référence et périmètre de reporting extra-financier	Document d'enregistrement universel Section 3.1.1.1 (p.152)
2-5 Assurance externe	Voir la Directive (EU) 2022/2464	Politique et pratiques de La Poste en matière de recherche d'une assurance externe	Document d'enregistrement universel Section 3.2 (p.260) Rapport 2024 du Comité de mission (p.28)
		Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière	Document d'enregistrement universel Section 3.2 (p.260)

Activités et travailleurs

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	ESRS 2 SBM-1 §40 (a) i à (a) ii, (b) à (c), §42 (c)	Secteurs où La Poste est active	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport intégré (p.4 à 51) ■ Section 1 p.54 en vision synthétique ■ Section 1 p.56 à 113 en vision détaillée pour les 4 branches et les missions de service public ■ Section 3.1.1.3 (p.159) Rapport d'impact (p.17-27)
		Chaines de valeur du groupe, ses activités, produits, services et marchés desservis	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport intégré : modèle d'affaires (p.28-29) ■ Section 1 (p.56 à 113) ■ Section 3.1.1.3 (p.159)
2-7 Employés	ESRS 2 SBM-1 §40 (a) iii ; ESRS S1 S1-6 §50 (a) à (b) et (d) à (e), §51 à §52	Informations quantitatives sur les effectifs	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport intégré (p.6) ■ Sections 3.1.1.3 (p.159) et 3.1.3.1 (p.208 et p.222) Rapport d'impact (p.7) Voir ci-dessous "Compléments sur la répartition des employés du groupe La Poste" (p.12)

Compléments sur la répartition des employés du groupe La Poste [2-7]

Indicateur	2024				Total
	H	F	Autres	Non déclaré	
Nombre de salariés (en personnes physiques)					
Nombre total de salariés	134 641	116 701	3	24	251 369
Nombre de salariés permanents	124 805	109 955	-	23	234 783
Nombre de salariés non permanents	9 836	6 746	3	1	16 586
Nombre de salariés à heures de travail non garanties	-	-	-	-	-
Nombre de salariés à temps plein	120 648	95 084	3	24	216 759
Nombre de salariés à temps partiel	13 993	21 617	-	-	35 610

Indicateur	2024
Nombre de salariés (en personnes physiques)	251 369
France	201 328
■ Dont CDI	188 404
■ Dont CDD (hors alternants)	7 613
■ Dont alternants	5 311
Europe (hors France)	42 865
■ Dont CDI	39 306
■ Dont CDD (hors alternants)	3 368
■ Dont alternants	191
Reste du monde	7 176
■ Dont CDI	7 073
■ Dont CDD (hors alternants)	55
■ Dont alternants	48

Indicateur	France	Europe (hors France)	Reste du monde	Total
Répartition des effectifs moyens en 2024 (en ETP)	77,1 %	19,3 %	3,6 %	100 %
Siège (fonctions support)	3,2 %	0,0 %	0,0 %	3,2 %
Services-Courrier-Colis	42,8 %	0,4 %	0,0 %	43,2 %
Geopost	4,0 %	18,3 %	2,7 %	25 %
La Banque Postale	8,4 %	0,4 %	0,8 %	9,6 %
BGPN ^(a)	18,7 %	0,2 %	0,1 %	19,0 %

(a) Branche Grand Public et Numérique.

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Départ des salariés	Groupe	Nombre	30 714	31 636	34 055
Taux de rotation	Groupe	%	12,5	13,1	14,3
Part de contrat CDD/CDI	Groupe	%	4 / 96	4 / 96	7 / 93
Nombre de salariés avec horaires de nuit	Groupe	Nombre	17 555	14 937	18 998
Effectifs engagés en CDI ayant préalablement travaillé en CDD ^(a)	La Poste SA	Nombre	769	771	1 112

(a) Prend en compte les recrutements suite à un remplacement ou à un accroissement d'activité.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-8 Travailleurs qui ne sont pas employés	ESRS S1 S1-7 §55 à §56	Nombre total de travailleurs qui ne sont pas des employés et dont le travail est contrôlé par l'organisation	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.223) Voir ci-dessous "Compléments sur le recours à l'intérim" (p.13)

Compléments sur le recours à l'intérim [2-8]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Dépenses d'intérim	Groupe	M€	1 171	1 250	1 152	- 7,8 %
Non-employés	Groupe	ETP	25 912	26 059	23 824	- 8,6 %

Gouvernance

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-9 Structure et composition de la gouvernance	ESRS 2 GOV-1 §21, §22 (a), §23 ; ESRS G1 §5 (b). Voir aussi les obligations de reporting de la Directive 2013/34/EU	Structure de gouvernance et comités du Conseil d'administration	Document d'enregistrement universel : ■ Rapport intégré (p.44-47) ■ Section 3.1.1.2 (p.154) ■ Section 5.1 (p.334) Rapport d'impact (p.42-43) Voir aussi sur le site du groupe la description du Conseil d'administration et du Comité exécutif
		Comité du Conseil responsable des décisions et de la supervision de la gestion des impacts de La Poste sur l'économie, l'environnement et les personnes	Comité Qualité et Développement Durable (CQDD) et Comité d'audit : ■ Section 3.1.1.2 (p.154) ■ Section 5.1.1 (p.350-353) Communication sur le Progrès
		Composition du Conseil d'administration et de ses comités	Document d'enregistrement universel : ■ Rapport intégré (p.44-47) ■ Section 3.1.1.2 (p.154) ■ Section 5.1 (p.334) Communication sur le progrès Voir aussi sur le site du groupe le règlement intérieur du Conseil d'administration. À noter, conformément à la loi française, qui interdit les statistiques ethniques, le groupe La Poste ne publie pas de détail par minorités ethniques.
2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	-	Nomination des membres du Conseil d'administration	Document d'enregistrement universel Section 5.1.1 (p.334)
2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	-	Présidence du Conseil d'administration et Direction générale	Document d'enregistrement universel : ■ Rapport intégré (p.44) ■ Section 5.1.1 (p.334)
2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	ESRS 2 GOV-1 §22 (c) ; GOV-2 §26 (a) à (b) ; SBM-2 §45 (d) ; ESRS G1 §5 (a)	Rôle de la gouvernance en matière de développement durable	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.2 (p.154) ■ Section 5.1 (p.334) Communication sur le Progrès
		Rôle de la gouvernance dans la supervision de la diligence raisonnable	Document d'enregistrement universel : ■ Rapport intégré (p.48-49) ■ Section 3.1.1.2 (p.154) ■ Section 4.2 (p.288) Communication sur le Progrès
2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	ESRS 2 GOV-1 §22 (c) i ; GOV-2 §26 (a) ; ESRS G1 G1-3 §18 (c)	Direction au sein de l'entreprise en charge des impacts	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.2 (p.154) ■ Section 3.1.4.1 (p.250) Communication sur le Progrès
2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	ESRS 2 GOV-5 §36 ; IRO-1 §53 (d)		Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.2 (p.154) ■ Section 3.1.1.4 (p.164) Communication sur le Progrès

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERSR	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-15 Conflits d'intérêts	-	Prévention des conflits d'intérêts	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.4.1 (p.250) ■ Section 5.1.4 (p.356)
2-16 Communication des préoccupations majeures	ESRS 2 GOV-2 §26 (a) ; ESRS G1 G1-1 AR 1(a) ; G1-3 §18 (c)		Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.2 (p.154) ■ Section 4.3.8 (p.324) Communication sur le Progrès
2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	ESRS 2 GOV-1 §23		Document d'enregistrement universel : ■ Rapport intégré (p.44) ■ Section 3.1.1.2 (p.154)
2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	-	Évaluation du Conseil d'administration et mesures prises en réponse aux évaluations	Document d'enregistrement universel Section 5.1.1 (p.350)
2-19 Politiques de rémunération	ESRS 2 GOV-3 §29 (a) à (c) ; ESRS E1 §13	Politiques de rémunération et lien avec la gestion des impacts de l'organisation	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.2 (p.157) ■ Section 5.3 (p.363)
2-20 Processus de détermination de la rémunération	ESRS 2 GOV-3 §29 (e)		Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.2 (p.157) ■ Section 5.3 (p.363)
2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	ESRS S1 S1-16 §97 (b) à (c)		Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.3.1 (p.226) ■ Section 5.3.1 (p.364) Voir "Compléments sur le ratio d'équité" (p.15)

Compléments sur le ratio d'équité [2-21]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Ratio entre la rémunération du Président-directeur général et la rémunération moyenne des salariés de La Poste	La Poste SA	Ratio	14	13	12
Ratio de rémunération totale annuelle	Groupe	Ratio	ND	ND	23

Stratégie, politiques et pratiques

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	ESRS 2 SBM-1 §40 (g)		Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Message du Président (p.4 du rapport intégré) ■ Section 3.1.1.3 (p.159)
2-23 Engagements politiques	ESRS 2 GOV-4 ; MDR-P §65 (b) à (c) et (f) ; ESRS S1 S1-1 §19 à §21, et §AR 14 ; ESRS S2 S2-1 §16 à §17, §19, et §AR 16 ; ESRS S3 S3-1 §14, §16 à §17 et §AR 11 ; ESRS S4 S4-1 §15 à §17, et §AR 13 ; ESRS G1 G1-1 §7 et §AR 1 (b)	Engagements politiques pour une conduite responsable des affaires	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.2 (p.159) ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.228) ■ Section 3.1.3.3 (p.234) ■ Section 3.1.3.4 (p.240, 243 et 244) ■ Section 3.1.4.1 (p.250) Voir "Compléments sur les engagements politiques" (p.17)
		Engagements politiques spécifiques aux droits de l'Homme	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.227) ■ Section 3.1.3.3 (p.234) ■ Section 3.1.3.4 (p.240, 243 et 244) ■ Section 3.1.4.1 (p.250) ■ Section 4.3 (p.291) Voir "Compléments sur les engagements politiques" (p.17)
2-24 Intégration des engagements politiques	ESRS 2 GOV-2 §26 (b) ; MDR-P §65 (c) ; ESRS S1 S1-4 §AR 35 ; ESRS S2 S2-4 §AR 30 ; ESRS S3 S3-4 §AR 27 ; ESRS S4 S4-4 §AR 27 ; ESRS G1 G1-1 §9 et §10 (g)		Document d'enregistrement universel <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.2 (p.157) ■ Section 3.1.3.1 (p.210) ■ Section 3.1.3.2 (p.231) ■ Section 3.1.3.3 (p.236) ■ Section 3.1.3.4 (p.240, 243 et 244) ■ Section 3.1.4.1 (p.250) Voir "Compléments sur les engagements politiques" (p.17)

Compléments sur les engagements politiques [2-23]

Le groupe La Poste, grand groupe international multiservices, est particulièrement attentif aux législations et réglementations des pays dans lesquels il intervient.

Afin de faire valoir ses positions et ses meilleures pratiques, il agit en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Pour renforcer sa démarche de transparence, le groupe a créé en 2021 une direction de la conformité.

L'activité de représentation d'intérêts est celle de promotion et de défense des intérêts du groupe La Poste et de ses entités au moyen de l'information de ses parties prenantes concernées, dans les domaines technique, économique, environnemental, social et sociétal et dans l'exercice de ses missions de service public. La Poste souhaite pouvoir partager avec les acteurs institutionnels, notamment les membres de gouvernements, les parlementaires, les administrations centrales et collectivités territoriales, sa vision et son expertise technique, faire connaître le groupe, promouvoir son image, ses valeurs, ses métiers et ses services.

Ces positions, tout en restant soucieuses de l'intérêt général, ont pour but d'éclairer la prise de décision publique de ces différents acteurs. À cette fin, le groupe La Poste agit directement auprès de ses interlocuteurs institutionnels et contribue au travail d'associations professionnelles exerçant également des activités de représentation d'intérêts.

L'ensemble des actions du groupe La Poste se fait, pour la France, dans le respect des règles édictées par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

Engagements de La Poste

Le groupe La Poste a établi un **corpus documentaire qui encadre notamment les activités de représentation d'intérêts** : en premier lieu la charte de la représentation d'intérêts, mais aussi le code de conduite du groupe et le dispositif d'alerte – disponibles sur le site du groupe La Poste. Il existe également d'autres outils de prévention des conflits d'intérêts spécifiques aux acheteurs du groupe La Poste : la Charte achats responsables et éthiques fournisseurs, le Code de conduite du groupe La Poste (Partie 5), la Politique Conformité des Achats de La Poste et une Charte portant sur les engagements responsables et éthiques de la filière achat du groupe.

Dans le cadre de sa démarche éthique, afin d'établir un dialogue auprès des instances en charge de la représentation d'intérêt, le groupe La Poste a désigné un référent en accord avec les recommandations de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

Le groupe La Poste remplit tous les ans ses obligations de déclaration et de transparence à l'égard de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Ont aujourd'hui la qualité de personnes en charge de la représentation d'intérêts pour La Poste : Philippe Wahl, (Président-Directeur Général), Yannick Imbert (Directeur des affaires territoriales et publiques du groupe), Rebecca Peres (Déléguée aux affaires territoriales et parlementaires).

La déclaration annuelle de La Poste est consultable sur le site de la HATVP avec les représentants d'intérêts, les actions de représentation d'intérêts, les moyens de l'activité de représentation d'intérêts.

Financement des partis politiques

En vertu de la loi française, la participation des entreprises aux activités politiques est interdite. La Poste veille à ne pas financer de quelque manière que ce soit les partis politiques, à respecter dans ses prises de position l'ensemble de ses parties prenantes et à considérer dans ses relations les élus de tous les partis démocratiques. Le groupe s'interdit tout financement d'activités politiques, même dans les pays où ces financements sont autorisés et encadrés par la loi.

Mise en œuvre

Au niveau européen

Depuis 1993, La Poste a un Bureau de représentation à Bruxelles chargé d'effectuer une veille sur les sujets européens, représenter l'entreprise et défendre ses intérêts auprès des Institutions européennes. À ce titre, La Poste est inscrite au registre de transparence de l'Union européenne. Elle est aussi accompagnée par un cabinet de consultants spécialisés. Dans le cadre de ses activités de veille et de *lobbying* au niveau européen, La Poste suit de manière étroite les initiatives lancées par la Commission européenne dans le cadre du *Green deal*.

La Poste participe également aux travaux de différentes organisations (CEN, IPC, UPU) pour définir une norme reconnue pour harmoniser la mesure, l'allocation et le reporting des émissions de GES pour les colis et le courrier.

La Poste préside par ailleurs le **Comité des affaires européennes** et est vice-présidente de la Transversale ESG de **PostEurop** qui regroupe, à travers différents groupes de travail, des experts ESG des postes européennes et couvre les problématiques d'environnement, de transport, de formation, de santé et sécurité au travail et de dialogue social. Elle est également vice-présidente du groupe de travail *Reporting ESG* de PostEurop, qui permet des échanges entre experts et de mener des actions de *lobbying* sur les *reportings* Taxonomie, CSRD et CS3D.

La Poste assure aussi différents mandats au sein du **Comité européen de dialogue social pour le secteur postal** (CDS) qui réunit les représentants des postes et syndicats du secteur des États membres de l'Union européenne. Les activités du CDS sont conduites conjointement par les partenaires sociaux européens sous l'égide de PostEurop qui représente les opérateurs postaux et de deux organisations syndicales UNI Europa Poste & Logistique et CESI qui représentent les employés. Ses principales missions sont de :

- donner des avis à la Commission sur les initiatives en matière de politique sociale et sur les évolutions de la politique européenne ayant une incidence sociale dans le secteur des services postaux ;
- favoriser le dialogue social dans le secteur des services postaux, afin de contribuer au développement de l'emploi et à l'amélioration des conditions de travail des employés de ce secteur ;
- discuter des structures appropriées pour permettre les négociations entre les partenaires de ce secteur.

En 2024, dans le cadre du CDS, La Poste a obtenu un financement de la Commission européenne pour un nouveau projet européen sur les sujets d'inclusion et de diversité.

À l'international

La Poste joue également un rôle moteur sur les sujets d'ESG au sein des instances postales, des unions restreintes et dans le cadre de ses accords de coopération et échanges bilatéraux institutionnels avec les autres postes. Au sein de l'**Union Postale Universelle (UPU)**, à travers le Fonds France, elle a soutenu financièrement le projet d'action climatique en faveur du Bhoutan et de Tuvalu.

Le groupe La Poste est régulièrement sollicité par de nombreuses postes d'Asie, Afrique et Amérique pour des partages d'expérience, de bonnes pratiques en matière d'ESG ou des interventions auprès d'unions restreintes pour faire la promotion de ses engagements environnementaux et sociétaux. Au sein de l'**APPU (Asian-Pacific Postal Union)**, le Groupe, en tant que membre observateur, promeut activement les initiatives en matière de RSE :

- En 2024, il apporte son soutien financier ainsi que son expertise en matière de RSE au projet de l'APPU intitulé « Développement durable dans le secteur postal en Asie-Pacifique ». Ce projet, déployé sur deux ans, prévoit un état des lieux des pratiques des opérateurs postaux de la région, ainsi que la tenue d'ateliers et de sessions de formation visant à les accompagner dans l'intégration de pratiques plus durables au sein de leurs activités quotidiennes.
- A la demande de l'APPU, le Groupe a présenté sa stratégie RSE en juin 2024. Cette intervention a suscité des échanges et retours constructifs des participants.
- Lors du *Business Forum* de l'APPU, La Poste a également présenté devant près d'une quarantaine de CEO ou de représentants de postes asiatiques ses actions en faveur d'un digital éthique, inclusif et frugal. Elle a partagé son expérience en matière de détection et formation des Français éloignés du numérique avec France Services et ses conseillers numériques, et valorisé ses services gratuits pour les citoyens comme l'Identité Numérique et Pronote.

Au sein de l'**alliance Kahala Post Group** ⁽¹⁾, La Poste préside un groupe de travail dédié au Développement durable dont les membres participent au programme *Sustainability Measurement and Management System* (SMMS) d'*International Post Corporation* (IPC). La Poste y a notamment présenté ses actions de décarbonation du transport et son score écologique. Par ailleurs au sein de l'UPU, La Poste a été à l'initiative de la résolution C 7/2023 adoptée au Congrès extraordinaire de Riyad en octobre 2023. Cette résolution a notamment permis de fixer un objectif de réduction des émissions de 85 % à 2050 pour l'ensemble du secteur postal au niveau international.

L'ESG est un des thèmes prioritaires que le Groupe met en avant dans les accords de coopération. À titre d'illustration, le volet ESG est l'un des chantiers importants de l'accord de coopération signé entre La Poste et La Poste marocaine Barid Al-Maghrib en 2017. Les deux groupes travaillent notamment sur les thèmes suivants : économie circulaire, neutralité carbone et énergie renouvelable, politique handicap. En 2024, une réunion a ainsi réuni les équipes de Barid Al-Maghrib et La Poste sur la politique RH handicap. L'objectif de cet échange était de partager un retour d'expérience sur la démarche et le dispositif mis en place par La Poste Groupe.

Avec **Japan Post**, La Poste entretient des relations soutenues depuis 2008 notamment dans le domaine de l'ESG. Chaque année, des visites terrain et des échanges sont organisés dans le cadre de cet accord de coopération et donnent lieu à un partage d'informations et de bonnes pratiques. En 2024, l'accent a été mis sur le partage d'expérience en matière de flotte de véhicules propres. La politique bancaire auprès des clientèles fragiles a été largement valorisée dans le cadre du benchmark sur l'accessibilité bancaire lancé par la Fondation Yucho (institut d'étude japonais).

En 2024, le Groupe a également été sollicité par la Malaisie, La Poste américaine USPS et La Poste chilienne Correos Chile pour contribuer à leur réflexion sur la constitution d'une flotte de véhicules électrique, et par le Vietnam, le Sénégal et les Maldives pour un partage de son modèle de Service Universel Postal.

(1) *Kahala Post Group (KPG)* réunit les postes d'Australie, du Canada, de Chine, de Corée, d'Espagne, des États-Unis, de France, de Hong-Kong, du Japon et de Thaïlande.

En France et sur le plan national

La direction des affaires territoriales et publiques (DATP) a en charge la mise en œuvre des obligations de l'entreprise à l'égard de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, en établissant tous les ans la déclaration annuelle des représentants d'intérêts, de leurs actions, ainsi que des associations professionnelles, associatives ou syndicales dont l'entreprise est membre et qui réalisent des actions de représentation d'intérêts. Les filiales du groupe réalisent, si elles sont concernées, des déclarations autonomes.

Une demande de coordination globale des stratégies de représentation d'intérêts au niveau du groupe a été adoptée par le Comex afin de renforcer l'efficacité et la transparence des actions d'influence du groupe : un **Comité des affaires publiques groupe** a donc été mis en place en 2022. Il est présidé par le Directeur des affaires territoriales et publiques et réunit des représentants de haut niveau désignés par les branches et filiales concernées. C'est notamment un lieu d'échange privilégié pour se coordonner et s'assurer de la mise en œuvre des obligations de La Poste en matière de transparence de la vie publique. La Direction de la conformité est représentée au sein du comité. Il se réunit tous les mois.

Il vient compléter l'organisation déjà mise en place, notamment avec un **Comité de veille parlementaire** animé par la direction des affaires territoriales et publiques. Ce comité permet de réunir l'ensemble des entités de l'entreprise autour des projets ou propositions de loi déposés au Parlement, afin d'en appréhender les impacts.

Des échanges sont régulièrement organisés avec les parlementaires français pour rendre compte de la stratégie postale.

Au niveau national, les actions de représentation d'intérêts réalisées en 2024 ont été déclarées auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et sont consultables sur le site internet de la HATVP.

Au niveau local, le Président-Directeur Général de La Poste a désigné des représentants du groupe chargé des relations avec les parties prenantes locales (élus, institutionnels, associations, acteurs socio-économiques, etc.) : dans chaque région, le délégué régional du groupe (DRG) et dans chaque département, le délégué territorial du groupe (DTG). Leur rôle est d'être les garants du respect des engagements du groupe auprès de ces publics. Ils doivent aussi accompagner la transformation de l'entreprise, notamment le déploiement des nouvelles solutions postales développées dans l'intérêt général et répondant aux attentes de la société.

Positions publiques soutenues par le groupe

La Poste porte toujours une attention soutenue à l'évolution du cadre législatif postal. Elle a ainsi répondu à plusieurs consultations de la Commission sur l'évaluation du règlement relatif à la livraison transfrontière de colis et sur l'évaluation de la directive sur les services postaux.

Concernant les problématiques environnementales et sociales, La Poste s'est notamment positionnée en 2024 sur la taxonomie environnementale, avec un rendez-vous organisé entre le Président P. Wahl et la Commissaire européenne pour les Services Financiers M. McGuinness, et sur la décarbonation des flottes d'entreprises. La Poste participe également au groupe de travail de l'EFRAG sur le secteur du transport afin de discuter des indicateurs sectoriels pertinents pour ses activités qui seront développés dans le cadre de la CSRD.

Dépenses de lobbying

	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Dépenses de lobbying	La Poste SA	M€	0,2 à 0,3	0,5 à 0,6	0,5 à 0,6

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERSR	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	<p>ESRS S1 S1-1 §20 (c); S1-3 §32 (a), (b) et (e), §AR 31 ;</p> <p>ESRS S2 S2-1 §17 (c); S2-3 §27 (a), (b) et (e), §AR 26 ; S2-4 §33 (c);</p> <p>ESRS S3 S3-1 §16 (c); S3-3 §27 (a), (b) et (e), §AR 23 ; S3-4 §33 (c);</p> <p>ESRS S4 S4-1 §16 (c); S4-3 §25 (a), (b) et (e), §AR 23 ; S4-4 §32 (c)</p>		<p>Document d'enregistrement universel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.3.1 (p.210 et 218) ■ Section 3.1.3.2 (p.228, 230 et 231) ■ Section 3.1.3.3 (p.234, 236 et 239) ■ Section 3.1.3.4 (p.240) ■ Section 4.1 (p.276)
2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	<p>ESRS S1 S1-3 §AR 32 (d);</p> <p>ESRS S2 S2-3 §AR 27 (d);</p> <p>ESRS S3 S3- 3 §AR 24 (d);</p> <p>ESRS S4 S4-3 §AR 24 (d);</p> <p>ESRS G1 G1-1 §10 (a); G1-3 §18 (a)</p>		<p>Document d'enregistrement universel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.3.1 (p.218) ■ Section 3.1.3.2 (p.230) ■ Section 3.1.3.3 (p.239) ■ Section 3.1.3.4 (p.242 et 249) ■ Section 3.1.4.1 (p.250) ■ Section 4.3.5 (p.322) <p>Communication sur le Progrès</p>
2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	<p>ESRS 2 SBM-3 §48 (d);</p> <p>ESRS E2 E2-4 §AR 25 (b);</p> <p>ESRS S1 S1-17 §103 (c) à (d) et §104 (b);</p> <p>ESRS G1 G1-4 §24 (a)</p>		<p>Document d'enregistrement universel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.3 (p.163) ■ Section 3.1.2.3 (p.192) ■ Section 3.1.3.1 (p.226) ■ Section 3.1.4.1 (p.250) <p>Voir "Compléments sur les cas de non-conformité" (p.22)</p>
2-28 Adhésions à des associations	<p>ESRS 1 §AR 16</p>		<p>Document d'enregistrement universel Section 4.3.1 (p.291)</p> <p>Déclaration auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) du groupe La Poste ; Charte de la représentation d'intérêts.</p> <p>Voir "Complément sur les adhésions à des associations" (p.21)</p>

Compléments sur les adhésions à des associations [2-28]

Dans l'exercice de sa responsabilité sociétale, le groupe La Poste (au niveau du groupe, des branches ou des filiales, porté par des membres du Comex ou des postiers engagés) participe ainsi aux activités de nombreuses associations et organisations de réflexion. Il contribue ainsi à nourrir les débats sur les thèmes dans lesquels il est particulièrement investi et à partager les meilleures pratiques.

Illustration des associations et organisations de réflexions auxquelles le groupe participe

Mouvement Impact France	Mouvement cherchant à diffuser les principes de l'entrepreneuriat social et écologique. Adhère au mouvement, La Poste est membre du Conseil d'administration, finance les universités d'été et participe à des groupes de travail.
Collectif Génération responsable	Association dont l'objet est l'amélioration de la qualité environnementale et sociale des enseignes et réseaux de distribution. Le Collectif organise un Forum annuel de la distribution auquel participe la BGNP.
Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises	La Poste est au conseil d'administration et participe aux différents groupes de travail notamment prospectifs.
Culture Papier	Association rassemblant l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème du papier notamment pour sensibiliser sur le rôle du papier et de l'imprimé et d'en promouvoir l'usage responsable. Cette association a été lancée en partenariat notamment avec le groupe La Poste et Mediapost.
Com'Publics	Agence spécialisée en stratégie institutionnelle et affaires publiques.
Fédération e-commerce et vente à distance (Fevad)	Fédération rassemblant l'ensemble des acteurs du e-commerce et de la vente à distance. La Poste fait partie des prestataires e-commerce référencés par la Fevad.
Fédération française des Services à la personne et de Proximité (Fédésap)	Association s'appuyant sur une expertise reconnue dans le secteur des services à la personne. Le réseau Âge d'Or Services, filiale de La Poste Santé et Autonomie, est adhérent.
Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France (TLF)	Organisation professionnelle représentant l'ensemble des métiers de la chaîne Transport et Logistique.
Afilog	Association regroupant les acteurs privés et publics de l'immobilier logistique et industriel.
Numérique responsable	
Institut du numérique responsable	Membre fondateur du Club Green IT fondé en 2011, devenu en 2019 l'Institut du numérique responsable. La Poste répond à de nombreuses sollicitations pour diffuser la culture du numérique responsable, <i>think thanks, workshops, etc.</i>
CIGREF (asso. des directeurs de systèmes d'information)	Participation aux travaux sur le numérique, éthique et responsable ; Corédacteur du rapport sur la sobriété numérique.
GAIA-X	Docaposte, tiers de confiance historique, membre fondateur de cette infrastructure <i>Cloud</i> (gestion des <i>data</i> , de transparence et d'utilisation des standards internationaux)
Cohésion sociale et territoriale	
ObsAR	Observatoire des achats responsables
Association Pas@pas	Lutte contre l'exclusion sociale, contribuer à l'application de la loi pour l'égalité des droits et des chances
EDH	Favoriser la compréhension et l'intégration des droits de l'homme au sein des entreprises
Transition écologique	
Institut national de l'économie circulaire (INEC)	Fondateur et membre du Conseil d'administration, co-construction de positions quant à des décrets d'application de la loi sur l'économie circulaire, au projet de loi de finances et à la Taxonomie européenne

Illustration des associations et organisations de réflexions auxquelles le groupe participe

Fondation nationale entreprises et performances (FNEP)	Membre fondateur de la fondation. Création du concept et de l'association #sobériser, innover pour un monde durable.
La Fabrique Écologique (LFE)	Membre du Conseil d'administration. La Poste contribue aux publications et aux réflexions de cette organisation transpartisane visant à promouvoir l'écologie et le développement durable.
Avere-France	Véhiposte présent au Conseil d'administration et aux commissions Relations institutionnelles et Mobilités lourdes. Contribution au <i>Guide d'électrification des flottes</i> et à la <i>Feuille de route 2027</i>
Institut français pour la performance du bâtiment (IFPEB)	La Poste Immobilier membre adhérent et administrateur, adhérente au hub des prescripteurs bas carbone, au <i>Booster</i> du réemploi et renouvellement au <i>Booster</i> des ENR, participe au concours CUBE 2020 et contribue à des ateliers sur la flexibilité énergétique, le réemploi, analyses de cycle de vie et le label E+C -
Collège « Grands utilisateurs » à l'Observatoire de l'immobilier durable	La Poste Immobilier membre adhérent et administrateur. Partage de bonnes pratiques et promotion du développement durable dans l'immobilier, Baromètre de la performance environnementale des bâtiments. Contribution au développement de l'outil Bat-ADAPT sur l'adaptation au changement climatique.
Comité de liaison des entreprises consommatrices d'électricité	La Poste au travers de La Poste Immobilier est membre du CLEEE qui regroupe les entreprises grandes consommatrices d'électricité dans différents domaines
Ligue pour la Protection des Oiseaux	Association qui agit pour la biodiversité et la protection des oiseaux en Europe. Accompagne le groupe sur sa politique de biodiversité
WWF	Association qui œuvre pour protéger les espèces et les écosystèmes menacés dans le monde
Fondation de l'Université Gustave Eiffel	Fondation dont l'objectif est d'imaginer, concevoir et construire les villes durables de demain
Social	La Poste est notamment présente dans les organismes suivants : AFMD, OPE, INCA, Autre Cercle, Club Landoy, StOpE au sexisme en entreprise, Elles bougent, Girls in the bank, Club handicap et compétences, Manifeste inclusion, FNCIDFF, OITW, fondation de la MG sur les aidants

Engagement des parties prenantes

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	ESRS 2 SBM-2 §45 (a) i à (a) iv ; ESRS S1 S1-1 §20 (b) ; S1-2 §25, §27 (e) et §28 ; ESRS S2 S2-1 §17 (b) ; S2-2 §20, §22 (e) et §23 ; ESRS S3 S3-1 §16 (b) ; S3-2 §19, §21 (d) et §22 ; ESRS S4 S4-1 §16 (b) ; S4-2 §18, §20 (d) et §21		Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.3 (p.160) ■ Section 3.1.3.1 (p.210) ■ Section 3.1.3.2 (p.228) ■ Section 3.1.3.3 (p.234) ■ Section 3.1.3.4 (p.240)

Compléments sur les cas de non-conformité

Le groupe La Poste ne fait pas l'objet de contentieux significatifs⁽¹⁾ pour des motifs de :

- non-conformité de ses produits et services en relation avec les consommateurs ;
- non-conformité d'étiquetage de ses produits et services ;
- communication marketing ;
- non-conformité environnementale.

(1) Plaintes, contentieux ou amendes pour un montant unitaire supérieur à 10 millions d'euros directement déposés contre l'une ou l'autre des entités contrôlées par La Poste dont la direction juridique du groupe aurait connaissance.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-30 Négociations collectives	ESRS S1 S1-8 §60 (a) et §61		Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.224) Communication sur le Progrès Voir "Compléments sur les négociations collectives" (p.23)

Compléments sur les négociations collectives [2-30]

Synthèse des accords nationaux en 2024

Thème	Libellé	Périmètre
Gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP)	Avenant n° 2 de prolongation de l'accord « La Poste engagée avec les postiers »	La Poste SA
Instances représentatives du personnel (IRP)	Protocole d'accord pré-électoral	La Poste SA
Instances représentatives du personnel (IRP)	Accord relatif à la valorisation des compétences acquises et à la sécurisation des parcours professionnels des postiers acteurs du dialogue social	La Poste SA
Instances représentatives du personnel (IRP)	Accord relatif aux activités sociales et culturelles	La Poste SA
Instances représentatives du personnel (IRP)	Accord relatif à la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) de La Poste SA	La Poste SA
Instances représentatives du personnel (IRP)	Accord relatif à la détermination et aux modalités de l'élection des membres de la délégation du personnel du CSE-C de La Poste SA	La Poste SA
Instances représentatives du personnel (IRP)	Accord relatif à la mise en œuvre de l'accompagnement social des postiers de la Direction Nationale des Activités Sociales	La Poste SA
Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)	2ème Accord relatif à l'amélioration de la conciliation vie professionnelle / vie privée des postières et postiers aidants	La Poste SA
Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)	Accord sur la politique sociale du logement à La Poste 2025 - 2027	La Poste SA
Rémunération	Accord salarial relatif aux mesures salariales de l'année 2024	La Poste SA
Rémunération	Avenant du 2 avril 2024 à la convention commune Convention La Poste France Télécom	La Poste SA
Rémunération	Accord d'intéressement à La Poste SA 2024-2026	La Poste SA
Rémunération	Avenant de révision de l'accord collectif du 8 décembre 2006 instituant un plan d'épargne entreprise (PEG) au sein du groupe La Poste	La Poste SA
Rémunération	Avenant de révision de l'accord collectif du 8 décembre 2006 instituant un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) au sein du groupe La Poste	La Poste SA

Indicateurs

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL					
Part des employés propres couverts par des accords de négociation collective	France	%	ND	ND	98,87
	Europe (hors France)	%	ND	ND	55,65
	Reste du monde	%	ND	ND	75,15
	Total	%	ND	ND	90,80
Taux de participation aux élections des représentants du personnel ^(a)	La Poste	%	ND	ND	64,5
Nombre d'accords nationaux signés	Groupe	Nombre	318	282	351
■ dont nombre d'accords couvrant + de 50 % des effectifs	Groupe France	Part en %	100	100	100
PROTECTION SOCIALE					
Part des salariés couverts, dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par l'entreprise, par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie suivants : maladie, chômage, accident du travail et handicap acquis, congé parental, départ à la retraite	Groupe	%	ND	ND	96,6

(a) Les élections professionnelles se déroulent tous les 4 ans.

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	ESRS 2 BP-1 §AR 1 (a); IRO-1 §53 (b) ii à (b) iv	Processus d'analyse de matérialité	Document d'enregistrement universel Section 3.1.1.4 (p.164)
3-2 Liste des thèmes pertinents	ESRS 2 SBM-3 §48 (a) et (g)	Sujets matériels	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.3 (p.163) ■ Section 3.1.1.5 (p.170)
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS 2 SBM-1 §40 (e); SBM-3 §48 (c) i et (c) iv; MDR-P, MDR-A, MDR-M, et MDR-T; ESRS S1 S1-2 §27; S1-4 §39 et AR 40 (a); S1-5 §47 (b) à (c); ESRS S2 S2-2 §22; S2-4 §33, §AR 33 et §AR 36 (a); S2-5 §42 (b) à (c); ESRS S3 S3-2 §21; S3-4 §33, §AR 31, §AR 34 (a); S3-5 §42 (b) à (c); ESRS S4 S4-2 §20, S4-4 §31, §AR 30, et §AR 33 (a); S4-5 §41 (b) à (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Section 3.1.1.3 (p.163) Voir l'ensemble de l'état de durabilité (chapitre 3.1, p.152) qui présente la gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) du groupe.

2.2 NORMES ÉCONOMIQUES

GRI 201 : Performance économique 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1 (p.152) ■ Section 4.3 (p.291)
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	-		Document d'enregistrement universel : ■ Rapport intégré (p.26 et p.50) ■ Section 6.1 (p.370) ■ Rapport d'impact (p.84-85) Voir "Compléments sur la valeur économique directe générée et distribuée" (p.25)

Compléments sur la valeur économique directe générée et distribuée [201-1]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires consolidé	Groupe	Md€	35,4	34,1	34,6
Chiffre d'affaires issu des activités commerciales	Groupe hors LBP	Md€	27,1	26,8	27,0
Produit net bancaire La Banque Postale	LBP	Md€	8,3	7,2	7,6
Résultat d'exploitation (après quote-part du résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	Groupe	M€	1 197	1 680	2 950
Quote-part du résultat des sociétés sous contrôle conjoint	Groupe	M€	31	35	39
Quote-part du résultat des autres sociétés mises en équivalence	Groupe	M€	- 88	- 169	- 164
Rémunérations et charges sociales	Groupe	M€	13 935	13 605	14 006
Salaires, traitements, primes et indemnités	Groupe	M€	10 820	11 080	11 169
Cotisations de retraite et autres charges sociales	Groupe	M€	2 575	2 646	2 678
Impôts et cotisations salariales	Groupe	M€	704	710	758
Impôts locaux	Groupe	M€	128	121	137
Autres impôts et taxes	Groupe	M€	336	522	298
Charge de l'impôt sur les bénéfices	Groupe	M€	952	- 496	- 800
Dividendes versés	Groupe	M€	442	135	29

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	ESRS 2 SBM-3 §48 (a), (d) à (e); ESRS E1 §18 ; E1-3 §26 ; E1-9 §64		Document d'enregistrement universel ■ Section 3.1.1.4 (p.165) ■ Section 3.1.2.1 (p.185) ■ Section 4.1 (p.276)
201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	-		Document d'enregistrement universel Section 6 (p.535)
201-4 Aide financière publique	-		Document d'enregistrement universel : ■ Section 1.6 (p.106) ■ Section 2.1.2.6 (p.118)

GRI 202 : Présence sur le marché 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1 (p.152) ■ Section 4.3 (p.291)
202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	ESRS S1 S1-10 §67-71 et §AR 72 à 73		Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.225) Voir "Complément sur le ratio entre le salaire du premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local" (p.26)
202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	ESRS S3		Conformément à la loi française, qui interdit les statistiques ethniques, le groupe La Poste ne publie pas de détail par minorités ethniques.

Complément sur le ratio entre le salaire du premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local [202-1]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Ratio entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local ^(a)	La Poste SA	Ratio	1,10	1,11	1,11
Part des employés ^(b) du groupe percevant une rémunération fixe inférieure au salaire décent	Groupe	%	ND	ND	0

(a) Il n'y a pas d'écart H/F car il s'agit de rémunérations sous grille.



(b) Collaborateurs, fonctionnaires, CDI ou CDD à l'exclusion des alternants et stagiaires. Les non-employés ne sont pas intégrés dans le périmètre pour l'exercice 2024.

GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1 (p.152) ■ Section 4.3 (p.291)
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	ESRS S3		Document d'enregistrement universel : ■ Rapport intégré (p.31) ■ Section 6.1, note 39.2 (p.498) ■ Section 6.2, note 25.2 (p.557) Voir "Compléments sur la politique de mécénat et d'intérêt général" (p.27)

Compléments sur la politique de mécénat et d'intérêt général [203-1]

Le groupe La Poste participe à des actions d'intérêt général réalisées à la fois par le mécénat financier auprès d'associations ou bien le mécénat de compétences.

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
MÉCÉNAT FINANCIER ET DE COMPÉTENCES					
 Mécénat financier (en numéraire, en compétences, et en nature)	Groupe France	M€	13	14,7	9,2
■ dont fonds versés à la Fondation d'entreprise La Poste	Groupe France	M€	0,96	0,96	0,96
■ dont La Banque Postale	Groupe France	M€	6,3	6,1	5,9
FAVORISER LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES MISSION DE COURTE DURÉE, EN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES					
 Missions réalisées par les collaborateurs	Groupe France	Nombre	1 082	2 892	3 889
Nombre de collaborateurs ayant réalisé au moins une mission	Groupe France	Nombre	691	2 020	2 663
Heures de mécénat	Groupe France	Nombre	3 655	8 464	12 646
Associations mobilisées sur des missions courtes*	Groupe France	Nombre	49	55	68

* Cinq associations ayant mobilisé le plus de collaborateurs en 2024 : Le World Cleanup Day ; La Croix-Rouge, Les Restos du Coeur, l'Envol et la Banque alimentaire.

Le déploiement de la politique mécénat de compétences se poursuit par plusieurs canaux :

- Le **programme Déclic, mon temps de travail solidaire** permet aux collaborateurs de s'engager sur le temps de travail et avec l'accord de leur manager dans des formats courts auprès d'associations d'intérêt général œuvrant sur quatre champs : la solidarité, l'environnement, l'éducation et la santé (en lien avec les enjeux de l'entreprise à mission). Une plateforme dédiée facilite la rencontre entre les collaborateurs et les structures partenaires : près de 200 structures partenaires d'intérêt général sont présentes sur la plateforme. Un plan d'animation annuel, ainsi que le temps fort "Tous mobilisés !" relayé par l'ensemble des branches, permettent de mettre en avant les actions du programme Déclic.
- Dans le cadre d'un dispositif intitulé « **Temps partiel aménagé seniors-ESS** », les collaborateurs proches de la retraite peuvent travailler à mi-temps pour une association.

Le groupe La Poste met ses activités au service du plus grand nombre et de l'intérêt général.

La Fondation d'entreprise La Poste a pour vocation de transmettre la culture et promeut notamment l'écriture lors de manifestations et d'ateliers.

Depuis 1946, le **musée de La Poste** (www.museedelaposte.fr/fr) conserve et valorise un patrimoine qui raconte l'histoire sociale, technique, artistique et humaine du service public. L'histoire postale retracée dans ses murs fait écho aux missions du groupe La Poste : servir l'intérêt général, renforcer la cohésion territoriale, encourager l'innovation au service du plus grand nombre.

Le musée agit en faveur de l'accessibilité, de l'inclusion et du lien social, avec une attention particulière aux publics fragiles, aux jeunes et aux territoires éloignés ; il s'engage dans une transition numérique éthique, via la numérisation des œuvres, les visites virtuelles, les ateliers sur les usages responsables du digital. Enfin, il met en lumière des thématiques sociétales majeures, comme l'évolution de la place des femmes à La Poste, dans son parcours permanent comme dans ses expositions temporaires.

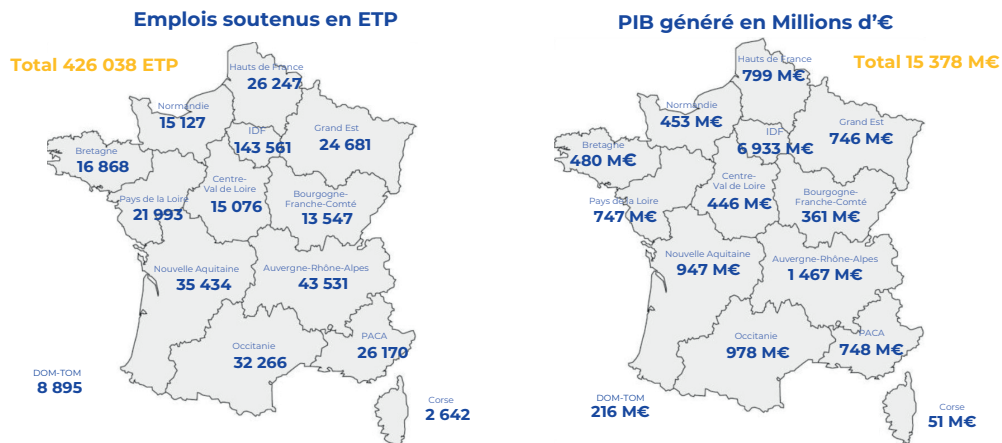
Le groupe La Poste est engagé en faveur de causes d'intérêt général. Il se mobilise par exemple à travers des campagnes d'appel à dons pour le **Téléthon**, via les sites www.laposte.fr et www.labanquepostale.fr ; un défi sportif interne est également relevé chaque année via #TEAMSPORTLAPOSTE avec un abondement. L'entreprise est également partenaire de l'opération **Pièces Jaunes** aux côtés de la Fondation des Hôpitaux avec la diffusion puis la collecte des tirelires en bureau de poste pour aider les enfants et adolescents hospitalisés. Elle est enfin engagée aux côtés de la **Croix Rouge française** avec l'émission chaque année de timbres surtaxés en soutien d'actions en faveur des personnes vulnérables, précaires, de patients ou de personnes âgées.

La Poste est aussi engagée en faveur du sport : La Poste et Geopost ont accompagné les Jeux Olympiques de Paris 2024 en tant que "Supporteur Officiel". La Poste est également engagée dans le programme Tous arbitres.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	ESRS S1 S1-4 §AR 41 ; ESRS S2 S2-4 §AR 37 ; ESRS S3 S3-4 §AR 36		Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport intégré (p.30-31) ■ Section 3.1.3.2 (p.228) ■ Section 3.1.3.3 (p.236) Rapport du comité de mission 2024 (p.13) Voir "Compléments sur les impacts économiques indirects significatifs" (p.29)

Résultats Groupe empreintes des achats et des RH

REPARTITION REGIONALE



Compléments sur les impacts économiques indirects significatifs [203-2]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Empreinte emploi	Voir (a)	ETP	446 350	444 182	426 038
Part de la population à moins de 5 km et moins 20 minutes en voiture d'un point de contact	La Poste SA	%	97,0	97,01	96,99

(a) Périmètre : La Poste, LBP, DPD France, LPI, CNP France, Mediaposte, Viapost groupe, BPO IS.

Grâce à la puissance combinée de ses réseaux physiques, numériques et humains, La Poste consolide sa présence dans les territoires et innove dans les formes de présence postale. Au quotidien, le groupe œuvre pour **l'accessibilité des bureaux de poste** et la **satisfaction des clients**.

Présence postale et adaptation des formats

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	
Points de contact France dont :	La Poste SA	Nombre	17 321	17 679	16 896	
■ Format classique ^(a)	Commercialisation auprès des particuliers/ professionnels de services de banque/ assurance/courrier/colis/express/téléphonie mobile	La Poste SA	Nombre	7 001	6 761	6 606
■ Bureaux facteurs-guichetiers	Partage du temps du facteur-guichetier entre guichet de poste et distribution du courrier et des colis	La Poste SA	Nombre	1 507	1 632	1 687
■ Bureaux labellisés « France Services » ^(b)	Offrent une dizaine de services publics pour le compte des ministères des Finances, de l'Intérieur, de la Justice, l'Assurance maladie, l'assurance retraite et la MSA, la Caisse d'allocations familiales, Pôle Emploi, etc.	La Poste SA	Nombre	402	413	414
■ Bureaux Quartier Sensible (BQS)	Situés dans les quartiers prioritaires de la ville, (accueil clients et conditions de travail des collaborateurs améliorés pour s'adapter aux besoins)	La Poste SA	Nombre	1 782	1 244 ^(c)	843
Points de présence postale en partenariat dont :	La Poste SA	Nombre	10 320	10 918	10 290	
■ Agences communales et intercommunales	Hébergées dans les locaux d'une mairie, elles proposent l'essentiel des services d'un bureau de poste.	La Poste SA	Nombre	6 915	7 037	7 153
■ « La Poste Relais » ^(d)	Hébergés chez des commerçants, artisans ou associations, à qui La Poste a donné mandat pour effectuer des prestations postales et, en zone rurale, des services financiers simples de dépannage.	La Poste SA	Nombre	3 097	3 210	3 137
Fréquentation journalière moyenne des bureaux de poste et partenaires	La Poste SA	Unité	ND	770 400	739 039	
Nombre de visiteurs uniques du site internet La Poste	La Poste SA	Millions	23,0	24,9	22	
Point Pickup (points relais & consignes)	Europe ^(e)	Nombre	69 612	94 902	116 459	
■ dont France	France	Nombre	16 500	18 229	20 514	

(a) Les bureaux commercialisent des services de banque et assurance allant des opérations courantes au conseil individualisé avec une gamme complète de produits et services ; les services Courrier tels qu'enveloppes prêt-à-poster, Lettre verte, affranchissement, retrait des instances, réexpédition du courrier, etc. ; les services colis et express : vente, dépôt, retrait, etc. ; les services de téléphonie mobile. Certains bureaux commercialisent en outre des offres inclusives telles que « Veiller sur mes parents » ou l'examen théorique du permis de conduire.

(b) Les bureaux « France Services » sont opérés par du personnel ayant suivi une formation intensive. La Poste a l'ambition d'obtenir le label « France Services » pour certaines de ses Maisons de services au public, en améliorant le service proposé aux clients.

(c) Les bureaux quartier sensible ont remplacé les bureaux à priorité sociétale, la donnée 2023 n'est pas comparable avec la donnée 2022.

(d) Les relais peuvent être urbains, ruraux ou relais économie sociale et solidaire. Les commerces multiservices en zone rurale, de type épicerie solidaires, conciergeries solidaires ou cafés associatifs contribuent notamment à maintenir un lien social entre les habitants de communes isolées en leur apportant les services nécessaires à leur consommation courante. En privilégiant les circuits courts par l'approvisionnement de produits locaux, ces commerces participent également à la transition écologique. Certains relais poste sont opérés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

(e) Hors PostNord.

Accessibilité des bureaux de poste

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Bureaux de poste disposant d'un espace de vente accessible à tous handicaps	La Poste SA	Nombre (%)	6 520 (89 %)	6 460 (92 %)	6 618 (95 %)
Bureaux présentant un espace de vente accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)	La Poste SA	Nombre (%)	4 871 (66,5 %)	4 832 (68 %)	4 618 (71 %)
Bureaux de poste équipés de guichets automatiques bancaires avec au moins un GAB accessible aux PMR	La Poste SA	Part en %	98 %	97 %	98 %
GAB de La Banque Postale accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes	La Poste SA	Part en %	95,3 %	92 %	91 %
GAB situés à l'intérieur des bureaux accessibles aux personnes en situation de handicap	La Poste SA	Part en %	100 %	100 %	100 %
Bureaux de poste équipés d'un amplificateur de son	La Poste SA	Nombre (%)	6 113 (86,9 %)	6 022 (89 %)	6 024 (92 %)
Collaborateurs du Réseau en contact avec la clientèle ayant suivi une formation en e-learning sur l'accueil des clients en situation de handicap	La Poste SA	Part en %	86 %	87 %	87 %
Nombre d'appels répondus par Deafi ^(a) en provenance de personnes sourdes et malentendantes	La Banque Postale	Nombre	8 328	6 888	6 044

(a) Service client en langue des signes française pour les clients sourds et malentendants accessible aux clients et prospects depuis labanquepostale.fr et l'application mobile de Deafi.

Satisfaction des clients

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Satisfaction globale des clients fréquentant le Réseau ^(b)	La Poste SA	%	81	82	83
Traitement des réclamations en moins de 5 jours ouvrés	La Poste SA	Taux en %	81,2	78,3	81,1
CERTIFICATION ISO 9001					
Taux de couverture (collaborateurs)	Groupe	%	12	52	52
Taux de couverture (chiffre d'affaires)	Groupe	%	22	20	40

(b) Y compris les partenaires (Agences Communales, La Poste Relais). Correspond à la part des notes de 7 à 10 données à l'enquête Particuliers à la question « Globalement, comment évaluez-vous votre dernière visite ? »

GRI 204 : Pratiques d'achats 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1 (p.152) ■ Sections 4.1 (p.276) et 4.3 (p.291)
204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	ESRS S3		Document d'enregistrement universel : ■ Rapport intégré (p.31) ■ Section 3.1.3.2 (p.227) Voir "Compléments sur la politique d'achats responsables" (p.48)

Complément sur les pratiques d'achat [204]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Délai de paiement moyen constaté au niveau du groupe	Voir (a)	Jours	ND	ND	38
Délai de paiement moyen constaté pour les PME	Voir (a)	Jours	ND	ND	35
Part des factures réglées aux conditions de paiement standard du groupe	Voir (a)	%	ND	ND	83
Part des factures des PME réglées dans les délais de paiement standard du groupe	Voir (a)	%	ND	ND	95

(a) En 2024, ces indicateurs couvrent les 10 entités les plus significatives, représentant 77 % des achats du groupe.

GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1 (p.152) ■ Sections 4.1 (p.276) et 4.3 (p.291)
205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	ESRS G1 G1-3 §AR 5	Evaluation des risques	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.4.1 (p.250) ■ Section 4.1 (p.276) Communication sur le Progrès
		Risques liés à la corruption	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.4.1 (p.250) ■ Section 4.1 (p.276)
205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	ESRS G1 G1-3 §20, §21 (b) et (c) et §AR 7 et 8		Document d'enregistrement universel Section 3.1.4.1 (p.250) Communication sur le Progrès La politique groupe de lutte contre la corruption et le trafic d'influence s'inscrit dans un corpus normatif, en application du code de conduite du groupe et disponible ici . Le code de conduite est annexé au Règlement intérieur de chacune des entités. La démarche de lutte anticorruption du groupe est également mise en œuvre dans le cadre des relations avec les tiers fournisseurs (voir la démarche de conformité fournisseurs présentée sur le site du groupe ici)
205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	ESRS G1 G1-4 §25		Document d'enregistrement universel Section 3.1.4.1 (p.253)

Compléments sur la lutte contre la corruption

Indicateur	Périmètre	Unité	2024	
Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	Groupe	Nombre	0	
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	Groupe	Nombre	0	

Indicateur	Périmètre	Unité	2023	2024
Nombre de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption ^(a)	Groupe	Nombre	38 394	71 737
Taux de formation	Groupe	%	66	83

(a) Formation spécifique pour les collaborateurs ayant le statut de cadres et les collaborateurs dont les fonctions sont exposées au risque de corruption. En 2024, la cible de collaborateurs formés était de 86 644.

Toute remontée d'incidents, notamment par le dispositif d'alerte professionnelle ou le contrôle interne, donne lieu à une analyse qui détermine si des actions de remédiation sont nécessaires. Cette démarche peut prendre la forme d'adaptation des procédures ou d'enrichissement du dispositif de détection et de prévention. L'entité doit également évaluer la nécessité d'appliquer des sanctions disciplinaires en cas de non-respect des règles du code de conduite groupe comme le prévoit le règlement intérieur et si nécessaire de porter plainte.

Compléments sur la prévention de la fraude au sein du groupe La Poste

En 2024, La Poste a poursuivi ses actions pour prévenir les fraudes, les vols et les escroqueries. L'objectif est de promouvoir une culture anti-fraude à tous les niveaux, afin de protéger l'entreprise, ses clients et ses employés.

À fin 2024, **35 000 postiers ont été formés** grâce à la première saison de **Tous mobilisés contre la fraude**. De plus, le *Panorama des Fraudes*, newsletter de vulgarisation des tendances de fraude, est diffusé à fréquence bimestrielle et accessible à tous les postiers.

Enfin, pour intégrer le risque de fraude nativement dans l'ensemble des projets, le groupe La Poste a développé *Equinoxe*, la **première méthode d'analyse du risque de fraude**, destinée à tous les chefs de projets et chefs de produits.

GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1 (p.152) ■ Section 4.1 (p.276)
206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	-		Document d'enregistrement universel Section 4.4 (p.330)

GRI 207 : Fiscalité 2019

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1 (p.152) ■ Sections 4.1 (p.276) et 4.3 (p.291)
207-1 Approche de la politique fiscale	-	Politique fiscale et lutte contre l'évasion fiscale	Document d'enregistrement universel : ■ Rapport intégré (p.31) ■ Section 3.3.4 (p.271) La politique fiscale a été mise à jour en juin 2025 et est disponible sur le site internet du groupe.
207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	-	Gestion des risques fiscaux	Document d'enregistrement universel Section 3.3.4 (p.271) La politique fiscale a été mise à jour en juin 2025 et est disponible sur le site internet du groupe.
207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	-	Dispositif d'alerte	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.4.1 (p.251) ■ Section 3.3.4 (p.271) La politique fiscale a été mise à jour en juin 2025 et est disponible sur le site internet du groupe.
207-4 Reporting pays par pays	-		La politique fiscale a été mise à jour en juin 2025 et est disponible sur le site internet du groupe.

2.3 NORMES ENVIRONNEMENTALES

GRI 301 : Matières 2016 ⁽¹⁾

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E5 E5-1 §12 ; E5-2 §17 ; E5-3 §21	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel ■ Section 3.1 (p.152) ■ Section 3.3.2 (p.266) Communication sur le progrès
301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	ESRS E5 E5-4 §31 (a)	Optimiser l'utilisation des matières	Document d'enregistrement universel Section 3.3.2 (p.266) Rapport du Comité de mission (p.20-21) Rapport d'impact (p.51)
301-2 Matières recyclées utilisées	ESRS E5 E5-4 §31 (c)	Utilisation des matières recyclées	Document d'enregistrement universel Section 3.3.2 (p.266) Rapport d'impact (p.51)
301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	ESRS E5	Gestion des emballages	Document d'enregistrement universel Section 3.3.2 (p.266)

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
RESSOURCES UTILISÉES PAR LE GROUPE					
Gestion des équipements informatiques					
Équipements informatiques réparés pour remise en service au sein du groupe	Voir (a)	Nombre	2 281	3 329	10 028
Équipements informatiques réemployés	Voir (a)	Nombre	34 909	28 530	21 801
Équipements donnés dans des opérations de réemploi solidaire	Voir (a)	Nombre	ND	4 845	4 545
Consommation de matières économisées via l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques (téléphones, ordinateurs)	Voir (a)	Tonnes	15 608	13 400	9 841
Bourse aux matériels					
Nombre d'objets échangés via la Bourse aux matériels ^(b)	Groupe	Nombre	ND	ND	39 166
OFFRES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE					
Part des emballages colis double-usage dans les gammes d'emballages vendus aux particuliers	La Poste SA	%	ND	56	82
Vélos de facteurs remis à Nouvelle Attitude en vue du reconditionnement	Nouvelle Attitude	Nombre	400	855	1 456

(a) 2022 : La Poste SA, LBP SA, siège Geopost. 2023 : La Poste SA, LBP SA, Sofiap, LBP CF, siège Geopost. 2024 : La Poste SA, LBP SA, Louvre Banque Privée, LBPAM, LBPCF, Domiserve, CNP Assurances et Easybourse, Chronopost et Docaposte.

(b) Plus d'informations sur la Bourse aux matériels dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 (p.267).

(1) L'analyse de double matérialité et les consultations menées auprès des parties prenantes ont permis de confirmer que, tant d'un point de vue financier que du point de vue de l'impact, les ressources et l'économie circulaire (ESRS E5) ne sont pas des sujets matériels pour le groupe.

GRI 302 : Énergie 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E1 E1-2 §25 (c) à (d); E1-3 §26 ; E1-4 §33	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.2.1 (p.178) Sections 4.1 (p.276) et 4.3 (p.291) <p>Communication sur le progrès</p>
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	ESRS E1 E1-5 §37 ; §38 ; §AR 32 (a), (c), (e) et (f)	Consommation en carburant	Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.1 (p.189) Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste" (p.35)
		Consommation en énergie	Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.1 (p.189) Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste" (p.35)

Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste [302-1]

Synthèse des consommations d'énergie et mix énergétique

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Consommation totale d'énergie liée aux opérations propres	Groupe	Mwh	2 781 216	2 437 707	2 650 543	+ 9 %
■ dont consommation d'énergie provenant de sources fossiles	Groupe	Mwh	2 040 927	1 739 308	1 550 573	- 11 %
		% par rapport au total	73	71	59	-
■ dont consommation d'énergie provenant de sources renouvelables	Groupe	Mwh	740 289	698 399	1 099 969	+ 57 %
		% par rapport au total	27	29	41	-
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables	Groupe	Mwh	189	133	382 227	
Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	Groupe	Mwh	1 355 935	1 189 730	1 056 376	- 11 %
Consommation de combustibles provenant du gaz naturel	Groupe	Mwh	544 667	419 101	373 077	- 11 %
Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles	Groupe	Mwh	-	-	-	-
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	Groupe	Mwh	740 100	698 265	717 742	+ 3 %
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	Groupe	Mwh	140 325	130 476	121 120	- 7 %
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	Groupe	Mwh	1 271	1 699	2 065	+ 22 %
Production d'énergie renouvelable	Groupe	Mwh	16 641	16 075	20 149	+ 25 %
Production d'énergie non renouvelable	Groupe	Mwh	-	-	-	-
Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (consommation totale d'énergie par millions d'euros de chiffre d'affaires industriel)	Groupe	Mwh/M€ de CA	ND	90,7	98	+8 %

Consommation énergétique du transport (scope 1)

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Consommation énergétique transport	Groupe	GWh	1 331	1 167	1 418	+ 21 %
■ dont essence	Groupe	GWh	98	122	152	+ 25 %
■ dont diesel/gazole	Groupe	GWh	1 220	1 031	875	- 15 %
■ dont GNV	Groupe	GWh	0,6	0,5	1,9	+ 277 %
■ dont GPL	Groupe	GWh	0,8	0,6	4,6	+ 695 %
■ dont B100	Groupe	GWh	-	-	0,5	-
■ dont HVO	Groupe	GWh	-	-	356,5	-
■ dont éthanol	Groupe	GWh	-	-	18,4	-
■ dont GNL	Groupe	GWh	12	12,1	8,4	- 30 %

Bâtiments

Consommation d'énergie du parc immobilier détenu en propre ou géré directement par le groupe

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Surface des bâtiments	Groupe	Millions de m ²	12,3	13,1	13,1	-
Nombre de bâtiments certifiés (HQE, BREEAM, LEED, BDM, BBC, BEPOS)(hors promotion et copromotion)	La Poste Immobilier (LPI)	Nombre	38	46	54	+ 17 %
Parc immobilier	LPI	Nombre immeubles	9 439	9 137	8 972	- 2 %
Parc immobilier	LPI	Millions de m ²	6	5,9	6,1	+ 3 %
Consommation énergétique des bâtiments	Groupe	GWh	1 447	1 267	1 233	- 3 %
■ dont électricité	Groupe	GWh	827	780	804	+ 3 %
Électricité d'origine renouvelable dans la consommation totale d'électricité	Groupe	Part en %	90	89	89	-
Installations photovoltaïques	LPI	Nombre	54	57	63	+ 11 %
Puissance photovoltaïque installée	LPI	MWc	8	10,1	12	+ 19 %

L'immobilier joue un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de la trajectoire carbone du groupe La Poste, avec une consommation énergétique qui s'établit à 1 233 GWh en 2024. Les équipes de La Poste Immobilier, foncière du groupe, œuvrent à la **décarbonation du parc postal** pour le périmètre sous gestion, représentant une part conséquente des consommations et des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'immobilier (environ 721 GWh et 64 ktCO₂eq respectivement en 2024, avec une réduction marquée à - 25 % de ces émissions par rapport à 2023).

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du **décret Dispositif éco-énergie tertiaire**, La Poste Immobilier a réalisé, conformément aux échéances imposées par la réglementation, le reporting de ses données de consommation énergétique sur la plateforme OPERAT. Elle a également déployé un plan de réduction de ses consommations et des émissions de GES associées, en ligne avec les exigences de ce décret ainsi que de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). Entre 2017 et 2024, les émissions de GES ont ainsi été réduites de près de 50 % pour atteindre 64 ktCO₂eq, grâce aux efforts combinés portant à la fois sur l'intensité énergétique du parc (travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, mesures de sobriété, etc.) et l'intensité carbone (déploiement photovoltaïque, sortie du fioul et diminution de la part du gaz naturel dans les systèmes de chauffe, etc).

La Poste Immobilier a dépassé les objectifs d'intensité énergétique et carbone qu'elle s'était fixée en 2017 pour 2025 et s'est engagée en 2023 à définir et valider auprès de la SBTi une nouvelle trajectoire de décarbonation de plus long terme, alignée avec l'ambition de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Cette trajectoire sera déposée en 2025 et les indicateurs de performance énergie et carbone seront révisés en conséquence.

Compléments sur les certifications ISO 14001

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Taux de couverture (collaborateurs)	Groupe	%	15	16	18
Taux de couverture (chiffre d'affaires)	Groupe	%	31	26	28

Transport

Flotte détenue ou gérée directement par le groupe

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Nombre total de véhicules	Groupe	Nombre	104 713	121 337	116 541	- 4,1 %
VÉHICULES DE SERVICE						
Nombre total de véhicules de service	Groupe	Nombre	65 007	73 818	79 848	+ 7,6 %
Véhicules électriques de service	Groupe	Nombre	18 955	22 513	25 531	+ 11,8 %
■ dont deux roues électriques	Groupe	Nombre	0	1	1	-
■ dont trois roues électriques Staby	Groupe	Nombre	8 800	8 375	8 019	- 4,4 %
■ dont quadricycles électriques	Groupe	Nombre	1 088	845	578	- 46,2 %
■ dont véhicules légers électriques	Groupe	Nombre	9 066	13 284	16 886	+ 21,3 %
■ dont poids lourds électriques	Groupe	Nombre	2	8	47	+ 83 %
Part des véhicules électriques de service	Groupe	%	29	30	32	-
Véhicules alternatifs (GNV, GNC, HVO...) de service	Groupe	Nombre	578	2 519	7 531	+ 66,6 %
Véhicules thermiques de service	Groupe	Nombre	46 765	48 786	46 786	- 4,3 %
■ dont deux roues motorisés	Groupe	Nombre	138	110	107	- 2,8 %
■ dont véhicules légers	Groupe	Nombre	46 358	48 451	46 451	- 4,3 %
■ dont quadricycles	Groupe	Nombre	7	6	6	-
■ dont poids lourds	Groupe	Nombre	262	219	222	+ 1,4 %
■ dont norme euro 5	Groupe	%	13	7	8	-
■ dont norme euro 6	Groupe	%	76	77	74	-
Part des véhicules thermiques de service	Groupe	%	72	66	59	-
VÉHICULES DE FONCTION						
Nombre total de véhicules de fonction	Groupe	Nombre	6 401	13 275	11 168	- 18,9 %
Véhicules électriques de fonction	Groupe	Nombre	230	297	485	+ 38,7 %
VÉLOS, CHARIOTS ET ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION						
Vélos	Groupe	Nombre	17 477	16 472	16 016	- 2,8 %
Vélos à assistance électrique	Groupe	Nombre	17 388	16 419	15 983	- 2,7 %
Chariots	Groupe	Nombre	2 761	2 866	2 700	- 6,1 %
Chariots électriques	Groupe	Nombre	306	287	280	- 2,5 %
Équipements de manutention	Groupe	Nombre	13 067	14 906	6 809	- 118,9 %
Équipements de manutention électriques	Groupe	Nombre	10 440	12 716	3 544	- 258,9 %
KILOMÈTRES PARCOURUS						
Total des kilomètres parcourus par la flotte de véhicules	Groupe	Millions de km	1 150	1 229	1 292	+ 4,9 %

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	ESRS E1		Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.1 (p.178) Voir "Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du groupe La Poste" (p.38)

Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du groupe La Poste [302-2]

Consommation d'énergie et mix énergétique

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Consommation totale d'énergie en dehors de l'organisation	Sous-traitants	Mwh	5 898 596	5 794 383	6 307 558	+ 9 %
■ Dont consommation d'énergie provenant de sources fossiles	Sous-traitants	Mwh	5 898 220	5 740 341	6 061 484	+ 6 %
		% par rapport au total	99,99	99,07	96,10	-
■ Dont consommation d'énergie provenant de sources renouvelables	Sous-traitants	Mwh	376	54 041	246 073	+ 355 %
		% par rapport au total	0,01	0,93	3,90	-
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables	Sous-traitants	Mwh	357	54 035	246 044	+ 355 %
Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	Sous-traitants	Mwh	5 758 326	5 560 478	5 915 677	+ 6 %
Consommation de combustibles provenant du gaz naturel	Sous-traitants	Mwh	133 790	169 636	141 921	- 16 %
Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles	Sous-traitants	Mwh	-	-	-	-
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	Sous-traitants	Mwh	19	6	30	400 %
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	Sous-traitants	Mwh	6 104	10 228	3 887	- 62 %

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
302-3 Intensité énergétique	ESRS E1 E1-5 §40 à §42		Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.1 (p.189) Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste" (p.35)
302-4 Réduction de la consommation énergétique	ESRS E1	Indicateurs	Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.1 (p.178) Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste" (p.35) et "Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du groupe La Poste" (p.38)
302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	ESRS E1	Optimisation des flottes et de leurs consommations	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.2.1 (p.178) ■ Section 4.3 (p.291) Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste" (p.35) et "Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du groupe La Poste" (p.38)
		Indicateurs	Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.1 (p.189) Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste" (p.35) et "Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du groupe La Poste" (p.38)

GRI 303 : Eau et effluents 2018 ⁽¹⁾

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E2 §AR 9 (b) ; E2-1 §12 ; E2-2 §16 et §19 ; E2-3 §20 ; ESRS E3 E3-1 §9 ; E3-2 §15, §17 à §18 ; E3-3 §20	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.2.3 (p.190) ■ Section 3.3.2 (p.266) ■ Sections 4.1 (p.276) et 4.3 (p.291)
303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	ESRS 2 SBM-3 §48 (a) ; MDR-T §80 (f) ; ESRS E3 §8 (a) ; §AR 15 (a) ; E3-2 §15, §AR 20	Pilotage de la consommation en eau	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.3.2 (p.266)
303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	ESRS E2 E2-3 §24	Pilotage de la consommation en eau	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.2.3 (p.190) ■ Section 3.3.2 (p.266)
303-3 Prélèvement d'eau	ESRS E3	Réduction des consommations	Document d'enregistrement universel Section 3.3.2 (p.266)
303-4 Rejet d'eau	ESRS E3	Meilleure gestion de l'eau	Document d'enregistrement universel Section 3.3.2 (p.266)
303-5 Consommation d'eau	ESRS E3 E3-4 §28 (a), (b), (d) et (e)	Indicateurs	Document d'enregistrement universel Section 3.3.2 (p.266) Voir "compléments sur l'eau" (p.40)

Compléments sur l'eau [303-5]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Consommation d'eau	Groupe	m ³	1 805 580	1 942 915	1 961 814

Les établissements les plus consommateurs ont été **équipés de compteurs monitoring**, permettant de repérer rapidement les fuites et d'agir en conséquence : **50 sites** ont été équipés dans l'année 2024 au niveau des restaurants d'entreprise et des sanitaires et **d'ici 2030, plusieurs centaines d'établissements** seront équipés au niveau des compteurs généraux.

L'approvisionnement en eau provient pour la quasi-totalité du réseau général de distribution géré par les collectivités territoriales, mais plusieurs établissements utilisent l'eau de pluie pour les sanitaires ou les espaces verts.

La Poste Immobilier a lancé en 2024 une étude d'opportunité sur la **réutilisation des eaux pluviales** et mènera en 2025 des projets sur huit sites pilotes, avant un déploiement sur les sites pertinents. Une seconde étude d'opportunité est menée pour identifier les sites sur lesquels il serait utile de désimpermeabiliser des surfaces. Enfin, une réflexion est engagée sur le traitement et la réutilisation des eaux grises (eaux usées faiblement polluées).

La Poste Immobilier prévoit de réaliser, d'ici à fin 2026, une **cartographie de ses sites en zone de stress hydrique**. Grâce à l'ensemble de ces actions, La Poste vise à réduire ses consommations d'eau. Les études d'opportunité et les premières actions mises en place par sa foncière en 2024-2025 permettront d'estimer le potentiel de réduction et une cible quantifiée à 2030.

(1) L'analyse de double matérialité et les consultations menées auprès des parties prenantes ont permis de confirmer que, tant d'un point de vue financier que du point de vue de l'impact, les ressources aquatiques et marines (ESRS E3) ne sont pas des sujets matériels pour le groupe.

GRI 304 : Biodiversité 2016 ⁽¹⁾

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E4 E4-1 §AR 1 (b) et (d) ; E4-2 §20 et §22 ; E4-3 §25 et §28 (a) ; E4-4 §29	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.3.1 (p.264) ■ Sections 4.1 (p. 276) et 4.3 (p.291) Communication sur le progrès
304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	ESRS E4 §16 (a) i ; §19 (a) ; E4-5 §35		Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 1.5 (p.99) ■ Section 3.3.1 (p.264) ■ Section 4.3 (p.291)
304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	ESRS E4 E4-5 §35, §38, §39, §40 (a) et (c)	Gestion des impacts	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.3.1 (p.264) ■ Section 4.3 (p.291) Rapport du Comité de mission (p.25)
304-3 Habitats protégés ou restaurés	ESRS E4 E4-3 §28 (b) et §AR 20 (e) ; E4-4 §AR 26 (a)	Actions en faveur de la protection de la biodiversité	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.3.1 (p.264) ■ Section 4.3 (p.291) Rapport d'impact (p.51, 68-69, 75) Voir "Compléments sur les actions en faveur de la biodiversité" (p.41)
304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	ESRS E4 E4-5 §40 (d) i	Impact sur les espèces	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.3.1 (p.264) ■ Section 4.3 (p.291) Voir "Compléments sur les actions en faveur de la biodiversité" (p.41)

Compléments sur les actions en faveur de la biodiversité [304]

En 2024, **La Poste Immobilier** a mené divers chantiers visant à préserver la biodiversité :

- **Favoriser la biodiversité sur nos sites** : déploiement d'actions en faveur de l'amélioration des surfaces végétalisées, établissement d'un cahier des charges d'entretien et de gestion durable des espaces verts en vue de la consultation des entreprises d'entretien des espaces verts et l'acculturation des équipes aux actions en faveur de la biodiversité sur site.
- **Améliorer la biodiversité par des actions de long terme** : suivre la mise en place et maintenir les sites identifiés comme refuges LPO (Ligue de Protections des Oiseaux), déployer les contrats de performances biodiversité (CPB) en particulier en partenariat avec la CDC Biodiversité, étudier et accompagner les équipes sur d'autres typologies de certifications des projets (Biodiversity) et de gestion des espaces verts.
- **Atténuer la pression foncière et contribuer à l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à 2050** : le groupe s'engage à atteindre l'objectif ZAN à 2050 par la définition d'une stratégie incluant une trajectoire ZAN à 2030, portée par La Poste Immobilier. Cette stratégie repose sur le principe « Éviter, réduire, compenser » qui est appliqué à l'ensemble des projets immobiliers. Pour plus d'information, se référer au paragraphe Biodiversité et écosystèmes du DEU 2024 (p.265).
- **Établir une stratégie de gestion de l'eau** : La Poste Immobilier gère les questions relatives aux consommations d'eau des bâtiments du groupe. Pour cela, elle a défini un plan d'action sur ses activités avec trois axes prioritaires : suivre les consommations et réduire les fuites ; améliorer la gestion des eaux de pluie et des eaux grises ; mener un chantier transversal de sensibilisation, formation et mobilisation des collaborateurs du groupe.

(1) L'analyse de double matérialité et les consultations menées auprès des parties prenantes ont permis de confirmer que, tant d'un point de vue financier que du point de vue de l'impact, les enjeux relatifs à la biodiversité (ESRS E4) ne sont pas des sujets matériels pour le groupe.

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
GLOBAL BODIVERSITY SCORE (GBS)^(a)					
■ Empreinte statique	Voir note ^(a)	MSA.km ²	ND	543	1181
■ Empreinte dynamique	Voir note ^(a)	MSA.km ²	ND	5,4	12,8
<i>(a) 2023 : périmètre La Poste SA et La Banque Postale (périmètre opérationnel). Mesure étendue à Geopost en 2024. Les activités de La Poste SA, La Banque Postale (périmètre opérationnel) et Geopost représentent 76 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.</i>					
REPARTITION DE L'EMPREINTE STATIQUE PAR SCOPE				2023	2024
Scope 1 et scope 2 (activité interne)				11 %	9,9 %
Scope 3 amont				89 %	90,1 %
REPARTITION DE L'EMPREINTE STATIQUE PAR PRESSION				2023	2024
Impacts relatifs à l'occupation des sols				47 %	51,3 %
Impacts relatifs au changement climatique				31 %	34,8 %
Impacts relatifs à la pollution				17 %	9,4 %
Impacts relatifs à la consommation d'eau				5 %	4,5 %

GRI 305 : Émissions 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E1 E1-2 §22 ; E1-3 §26 ; E1-4 §33 et §34 (b) ; E1-7 §56 (b) et §61 (c) ; ESRS E2 §AR 9 (b) ; E2-1 §12 ; E2-2 §16 et §19 ; E2-3 §20	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.2.1 (p.178) ■ Section 3.1.2.3 (p.190) ■ Sections 4.1 (p.276) et 4.3 (p.291) Rapport d'impact (p.48) Communication sur le Progrès
305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	ESRS E1 E1-4 §34 (c) ; E1-6 §44 (a) ; §46 ; §50 ; §AR 25 (b) et (c) ; §AR 39 (a) à (d) ; §AR 40 ; AR §43 (c) à (d)	Émissions de GES	Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.1 (p.178) Voir "Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)" (p.43)
305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	ESRS E1 E1-4 §34 (c) ; E1-6 §44 (b) ; §46 ; §49 ; §50 ; §AR 25 (b) et (c) ; §AR 39 (a) à (d) ; §AR 40 ; §AR 45 (a), (c), (d), et (f)	Émissions de GES	Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.1 (p.178) Voir "Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)" (p.43)
305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	ESRS E1 E1-4 §34 (c) ; E1-6 §44 (c) ; §51 ; §AR 25 (b) et (c) ; §AR 39 (a) à (d) ; §AR 46 (a) (i) à (k)	Émissions de GES	Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.1 (p.178) Voir "Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)" (p.43)

Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) [305]

Synthèse des émissions de GES

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Total des émissions de GES	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	2 392 988	5 708 785	5 480 257	- 4,0 %
■ dont émissions directes (Scope 1)	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	432 360	387 205	331 578	- 14,4 %
■ dont émissions indirectes liées à l'énergie (Scope 2 market-based)	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	49 908	37 681	43 919	+ 16,6 %
Scope 2 location-based	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	123 211	123 224	138 480	+ 12,4 %
■ dont émissions indirectes (Scope 3)	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	1 910 720	5 283 900	5 104 760	- 3,4 %
● Cat. 1 - Produits et services achetés	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	1 474 661	1 268 470	- 14,0 %
● Cat. 2 - Immobilisations	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	504 891	517 428	+ 2,5 %
● Cat. 3 - Activités liées aux consommations d'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	107 737	101 790	- 5,5 %
● Cat. 4 - Transport et distribution amont	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	1 789 254	2 288 163 ^(a)	2 233 938	- 2,4 %
● Cat. 5 - Déchets générés pendant les opérations	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	71 975	87 914	+ 22,1 %
● Cat. 6 - Déplacements professionnels	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	10 224	9 290	6 847	- 26,3 %
● Cat. 7 - Déplacements domicile-travail	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	162 860	171 843	+ 5,5 %
● Cat. 8 - Actifs en leasing amont	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	2 853	5 240	1 991	- 62,0 %
● Cat. 9 - Transport et distribution aval	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	446 636	497 997	+ 11,5 %
● Cat. 10 - Transformation des produits vendus	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	NA	NA	NA	-
● Cat. 11 - Utilisation des produits vendus	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	43	12	- 72,1 %
● Cat. 12 - Fin de vie des produits vendus	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	13 115	17 529	+ 33,7 %
● Cat. 13 - Actifs en leasing aval	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	NA	NA	NA	-
● Cat. 14 - Franchises	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	27 863	28 628	+ 2,7 %
● Cat. 15 - Investissements	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	116 953	127 884	+ 9,3 %
● Emissions extrapolées (Scope 3)	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	108 390	54 474	42 490	- 22,0 %

(a) Retraitement de la catégorie 4 (transport et distribution amont) en 2024.

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Emissions de gaz à effet de serre (GES) économisées ^(b)	BSCC et Geopost	Tonnes éq. CO ₂	104 558	12 378	122 181

(b) Scopes 1,2 et 3 concernant les sous-traitants transport et livraison, en lien avec la réduction de l'intensité émissive au colis.

Émissions de GES du parc immobilier (scopes 1, 2 et 3)

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Total des émissions GES des bâtiments	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	164 219	151 935	145 631	- 4 %
■ Émissions directes de GES (scope 1) liées à l'énergie dans les bâtiments	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	111 458	86 840	79 941	- 8 %
■ Émissions indirectes de GES (scope 2) liées à l'énergie dans les bâtiments	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	49 908	37 681	43 919	+ 17 %
■ Scope 3 Cat. 3 - Activités liées aux consommations d'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	22 173	19 780	- 11 %
■ Scope 3 Cat. 8 - Actifs en leasing amont ^(a)	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	2 853	5 240	1 991	- 62 %
% GES bâtiment / total GES	Groupe	%	7	3	3	

Émissions de gaz à effet de serre liées au transport (scopes 1 et 3)

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Total des émissions GES du transport	Groupe et sous-traitants	Tonnes éq. CO ₂	2 120 380	2 674 090	2 567 585	- 4 %
Émissions de GES (scope 1) liées à l'utilisation de la flotte	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	320 902	300 364	251 637	- 16 %
Scope 3 Cat. 3 - Activités liées aux consommations d'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	Groupe	Tonnes éq. CO ₂	ND	85 563	82 010	- 4 %
Scope 3 Cat. 4 - Transport et distribution amont ^(a)	Sous-traitants	Tonnes éq. CO ₂	1 799 478	2 288 163	2 233 938	- 2 %
% GES transport / total GES	Groupe et sous-traitants	%	89	47	47	

(a) En 2023, en plus des facteurs d'émission combustion, prise en compte des facteurs d'émission amont.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
305-4 Intensité des émissions de GES	ESRS E1 E1-6 §53 ; §54 ; §AR 39 (c) ; §AR 53 (a)	Intensité	Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.1 (p.189) Voir "Compléments sur le ratio d'intensité" (p.45)

Compléments sur le ratio d'intensité [305-4]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Intensité des émissions de GES, basée sur la localisation (émissions totales de GES par revenu net ^(a))	Groupe	TeqCO ₂ /M€ de CA	ND	215,5	206,1
Intensité des émissions de GES, basée sur le marché (émissions totales de GES par million d'euros de chiffre d'affaires)	Groupe	TeqCO ₂ /M€ de CA	ND	212,3	202,6
Revenu net ^(a) utilisé pour calculer l'intensité des émissions de GES	Groupe	Millions d'€	ND	26 888	27 055

(a) Le revenu net est comparé au chiffre d'affaires précisé en note 6 aux états financiers consolidés « Information sectorielle » du Document d'enregistrement universel 2024.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
305-5 Réduction des émissions de GES	ESRS E1 E1-3 §29 (b) ; E1-4 §34 (c) ; §AR 25 (b) et (c) ; E1-7 §56	Amélioration de l'empreinte GES	Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.1 (p.178) Rapport d'impact (p.88) Voir "Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)" (p.43)
305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	ESRS E2	Autres émissions	Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.3 (p.190)
305-7 Émissions d'oxydes d'azote (Nox), d'oxydes de soufre (Sox) et autres émissions atmosphériques significatives	ESRS E2 E2-4 §28 (a) ; §30 (b) et (c) ; §31 ; §AR 21 ; §AR 26	Autres émissions	Document d'enregistrement universel Section 3.1.2.3 (p.192) Voir les cibles environnementales (p.6)

GRI 306 : Déchets 2020

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E5 §AR 7 (a); E5-1 §12; E5-2 §17; E5-3 §21	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.3.2 (p.266) ■ Section 4.3 (p.291)
306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	ESRS 2 SBM-3 §48 (a), (c) ii et iv; ESRS E5 E5-4 §30	Génération de déchets	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.3.2 (p.266)
306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	ESRS E5 E5-2 §17 et §20 (e) et (f); E5-5 §40 et §AR 33 (c)	Actions pour gérer les impacts	Document d'enregistrement universel : ■ Section 1.1.1 (p.60) ■ Section 3.3.2 (p.267)
306-3 Déchets générés	ESRS E5 E5-5 §37 (a), §38 à §40	Génération de déchets	Document d'enregistrement universel Section 3.3.2 (p.269)
306-4 Déchets non destinés à l'élimination	ESRS E5 E5-5 §37 (b), §38 et §40		Voir "compléments sur les déchets" (p.46)
306-5 Déchets destinés à l'élimination	ESRS E5 E5-5 §37 (c), §38 et §40	Indicateurs	
306-3 Déversements significatifs	ESRS E2	Prévention des déversements	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.2.3 (p.190) ■ Section 4.3 (p.291)

Compléments sur les déchets [306] ⁽¹⁾

Indicateur	Périmètre	Unité	2023	2024
Quantité totale de déchets produite (37a)	Groupe	Tonnes	119 845	190 256
■ dont quantité totale de déchets dangereux (39)	Groupe	Tonnes	2 329	2 180
■ dont quantité totale de déchets non dangereux	Groupe	Tonnes	117 516	188 076

Indicateur	Périmètre	Unité	2023	2024
DÉCHETS NON ÉLIMINÉS (VALORISÉS), PAR TYPES D'OPÉRATIONS DE VALORISATION				
Quantité totale de déchets non éliminés (valorisés) (37b)	Groupe	Tonnes	105 360	147 643
Poids de déchets dangereux	Groupe	Tonnes	1 768	1 296
● envoyés en préparation en vue de la réutilisation (37b i)	Groupe	Tonnes	50	30
● envoyés en recyclage matière (37b ii)	Groupe	Tonnes	1 616	1 203
● envoyés en valorisation énergétique (37b iii)	Groupe	Tonnes	100	63
● envoyés en autres opérations de valorisation (37b iii)	Groupe	Tonnes	2	0
Poids de déchets non dangereux	Groupe	Tonnes	103 592	146 347
● envoyés en préparation en vue de la réutilisation (37b i)	Groupe	Tonnes	6 893	8 099
● envoyés en recyclage matière (37b ii)	Groupe	Tonnes	94 749	137 742
● envoyés en valorisation énergétique (37b iii)	Groupe	Tonnes	1 935	503
● envoyés en autres opérations de valorisation (37b iii)	Groupe	Tonnes	15	2

(1) Afin d'étendre le périmètre couvert à l'ensemble du groupe, une nouvelle méthodologie d'estimation des volumes de déchets produits par les établissements du groupe La Poste a été utilisée pour l'exercice 2024.

Indicateur	Périmètre	Unité	2023	2024
DÉCHETS ÉLIMINÉS, PAR TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS				
Quantité totale de déchets éliminés	Groupe	Tonnes	14 485	42 613
Poids de déchets dangereux	Groupe	Tonnes	561	884
● envoyés en incinération (37c i)	Groupe	Tonnes	78	152
● envoyés en décharge (37c ii)	Groupe	Tonnes	134	92
● envoyés vers les autres opérations d'élimination (37c iii)	Groupe	Tonnes	349	640
Poids de déchets non dangereux	Groupe	Tonnes	13 924	41 729
● envoyés en incinération (37c i)	Groupe	Tonnes	678	4 766
● envoyés en décharge (37c ii)	Groupe	Tonnes	3 652	25 608
● envoyés vers les autres opérations d'élimination (37c iii)	Groupe	Tonnes	9 594	11 355
Indicateur	Périmètre	Unité	2023	2024
Quantité totale de déchets non recyclés (37d) ^(a)	Groupe	Tonnes	16 537	43 182
Pourcentage de déchets non recyclés (37d) ^(a)	Groupe	%	14	23

(a) Pour ces indicateurs, nous avons consolidé tous les déchets sauf ceux des catégories 37b i et 37b ii.

GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS G1 G1-2 §12 et §15 (a)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.4.2 (p.254) ■ Section 4.1 (p.276) ■ Section 4.3 (p.291)
308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	ESRS G1 G1-2 §15 (b)	Évaluation environnementale des fournisseurs	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.4.2 (p.254) ■ Section 4.3.4 (p.314) Voir "Compléments sur la politique d'achats responsables" (p.48)
308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	ESRS 2 SBM-3 §48 (c) i et iv		Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.3 (p.163) ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.4.2 (p.254) ■ Section 4.3.4 (p.314) Rapport d'impact (p.72) Rapport du comité de mission (p.13) Voir "Compléments sur la politique d'achats responsables" (p.48)

Compléments sur la politique d'achats responsables

UN CORPUS DE POLITIQUES ENCADRANT LA MISE EN OEUVRE DE L'ENGAGEMENT DU GROUPE

La **politique Achats** du groupe encadre l'ensemble de ses actions achat, qui s'applique sur le périmètre de La Poste SA. Cette politique, mise à jour en 2019, pose le cadre de gouvernance et guide la filière achats et ses collaborateurs dans leurs actes quotidiens en présentant les axes stratégiques de la Direction des Achats Groupe. Elle intègre notamment les enjeux sociétaux et environnementaux et la garantie du respect des règles juridiques, des principes éthiques et de conformité en matière d'achats.

La **politique de Conformité des Achats**⁽¹⁾ est venue compléter la politique Achats en 2021. Elle énonce le socle commun des valeurs (ouverture, considération, équité, accessibilité, proximité et sens du service), des engagements et des règles qui s'appliquent pour que la responsabilité sociale, sociétale et environnementale se décline au sein de la filière Achats et auprès de l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants.

Le groupe La Poste a poursuivi le déploiement de sa feuille de route RSE à travers le lancement du projet de Renforcement de la démarche achats responsables en mars 2022, qui pilote le déploiement de la **Politique Achats Responsables**. Cette Politique Achats Responsables est disponible sur le site institutionnel du groupe. Validée par le Comité exécutif, cette politique repose sur quatre piliers fondamentaux et complémentaires (voir l'état de durabilité 2024, paragraphe [Gestion des relations avec les fournisseurs \[G1-2\]](#), p.254). Cette démarche est d'ores et déjà déclinée auprès de chacune de parties prenantes dans l'acte d'achat : la filière achats, les fournisseurs et les prescripteurs.

Ces politiques forment un corpus cohérent qui pose les principes de conduite partagés entre La Poste, ses fournisseurs et ses sous-traitants à travers le respect de la **Charte Achats Éthiques et Responsables fournisseurs**, signée électroniquement par les fournisseurs sous contrat. Cette charte rappelle le respect :

- des droits fondamentaux (respect des droits humains, des libertés et de la santé sécurité des personnes sur toute la chaîne de valeur, lutte contre le travail illégal, protection des données personnelles des citoyens) ;
- de l'environnement (lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité, utilisation durable des ressources) ;
- de la société (lutte contre la fraude, la corruption et les situations pouvant conduire à un conflit d'intérêts) ;
- des fournisseurs (égalité de traitement et transparence, respect des délais de paiement) ;
- des règles internationales (respect des lois d'embargo et des listes d'exclusion internationales).

Au-delà de la relation fournisseurs, La Poste s'est attachée à compléter ce cadre en intégrant les grands principes évoqués plus haut, au sein de la filière achats ainsi qu'auprès des prescripteurs au travers des deux chartes suivantes.

La **Charte des « engagements responsables et éthiques de la filière achats »** s'adresse aux collaborateurs de la filière achats afin qu'ils s'engagent à connaître et appliquer les règles achats du groupe. Ils s'engagent également à alerter sur le risque d'atteinte grave aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ou à l'environnement, dont ils auraient connaissance dans le cadre de leurs missions, au sein de La Poste Groupe ou chez l'un des fournisseurs. Enfin, ils s'engagent à respecter ces principes et à les promouvoir auprès de leurs prescripteurs et fournisseurs.

La **Charte d'engagements responsables et éthiques des prescripteurs** a été établie en décembre 2021 et diffusée en avril 2022. Ces collaborateurs sont en effet ceux qui entretiennent les relations avec les fournisseurs et qui doivent à ce titre connaître et respecter les règles et procédures achats, ainsi que les dispositifs relatifs à la conformité. Ce document leur rappelle les engagements du groupe en matière de conformité et d'éthique, ainsi que les engagements sociaux, sociétaux et environnementaux qu'ils se doivent de respecter et de promouvoir auprès des fournisseurs du groupe.

GOVERNANCE

La **gouvernance des achats au sein du groupe La Poste fait intervenir notamment les directions, comités et métiers suivants et permet une revue régulière des dispositions ESG dans les opérations achats :**

- la direction des achats du groupe élabore notamment la politique de prévention des risques et des enjeux ESG sur les achats et pilote le dispositif d'évaluation des fournisseurs qu'elle met à disposition des entités du groupe. Elle assure également le traitement des alertes des fournisseurs. Afin de prévenir et limiter les impacts environnementaux et sociaux de ses achats, la direction des achats du groupe maintient une cartographie des risques sectoriels, qui inclut une vision par zone géographique (**Plan de vigilance**, en [chapitre 4.3 du Document d'enregistrement universel 2024](#) du groupe La Poste). Cet outil permet à la filière Achats de piloter et maîtriser les risques Conformité et RSE en relation avec leurs fournisseurs ;
- les **category managers** définissent la stratégie achats de leurs portefeuilles, validée par les directeurs achats ;

(1) La *politique de Conformité des Achats* est disponible sur le site institutionnel du groupe.

- **le pôle Conformité et Achats responsables** de la direction des achats groupe apporte son soutien à la filière Achats, notamment pour valider la conformité des stratégies achats définies et accompagner les démarches d'achats responsables à travers l'intégration des enjeux ESG dans les dossiers achats (voir dispositif de gestion des risques RSE ci-dessous). Le Pôle est également chargé d'animer la communauté achats responsables *via* le réseau interne et des conférences ;
- **la Commission achats La Poste (CALP)** ;
- **les fiches de poste des équipes achats** incluent les compétences et attendus en matière d'achats responsables et de conformité. Toute la filière Achats est objectivée sur l'intégration de l'ESG dans leur métier ;
- **la direction juridique** accompagne la direction des achats pour faire de la veille réglementaire sur les sujets d'ESG ;
- **la direction de l'engagement sociétal**, chargée d'établir la politique RSE du groupe et de suivre sa déclinaison par les directions, dont la direction des achats. Elle est également chargée d'accompagner et d'éclairer les directions par son expertise sur les enjeux ESG.

La filière achats est organisée en directions achats opérationnelles par domaine lui assurant une vision globale, transversale et uniforme, pour l'ensemble des branches.

LE DISPOSITIF DE GESTION DES ENJEUX ESG INTÉGRÉ AU PROCESSUS ACHATS

Dispositif	
 <p>① Sourcing</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réflexion et définition du besoin du prescripteur ■ Recherche des fournisseurs proposant des innovations RSE pertinentes en réponse aux besoins La Poste ■ Participation à des salons et présentation de la stratégie achats aux fournisseurs ■ Utilisation de plateformes de mise en relation et de référencement de marché
 <p>② Portail La Poste</p>	<p>Portail fournisseur accessible, permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la simplification de la relation ■ la digitalisation de la procédure ■ une vue d'ensemble des marchés ■ la traçabilité en temps réel du déroulé du processus des dossiers achats ■ la traçabilité des actes <p>Pour plus d'informations : www.lapostegroupe.com/fr/espace-fournisseurs</p>
 <p>③ Appel d'offres et sélection</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration d'exigences ESG au cahier des charges ■ Facilitation de l'accès aux marchés pour les entreprises inclusives par système de lot réservé ■ Communication et signature de la Charte achats responsables par le fournisseur ■ Évaluation des fournisseurs et des offres sur des critères ESG ■ Évaluation de la solvabilité financière et du risque de dépendance
 <p>④ Contractualisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Insertion de clauses ESG dans le contrat ■ Insertion de plans de progrès ESG <p>À noter : 100 % des fournisseurs avec commande et/ou contrat signent les Conditions Générales d'Achat, qui incluent le respect des règles et normes ESG et 100 % des fournisseurs soumis à appels d'offres signent la Charte achats responsables fournisseurs</p>
 <p>⑤ Vie du contrat</p>	<p>Le suivi de la performance ESG des fournisseurs comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des autoévaluations de la maturité ESG obligatoires pour tous les fournisseurs sous contrats portées par un outil interne, le Hub e-conformité fournisseur et/ou questionnaire interne de maturité ■ Un programme de contrôles documentaires et d'audits menés par un tiers auditeur à la suite de ces autoévaluations, en cas de non-conformité suspectée ■ Des points réguliers de suivi par l'acheteur et/ou par le pôle Achats Responsables ■ Un contrôle et suivi de la santé financière et vérification du taux de dépendance à la publication des bilans des entreprises ■ Un dispositif d'alerte et d'accompagnement des fournisseurs

Des outils pour renforcer le dispositif

Cartographie des risques (Hub e-Conformité fournisseurs et cartographie AFNOR)

- Hub** : mise à jour régulière de la cartographie :
- Incluant une vision par zone géographique
 - Déclinée au niveau secteur et pays selon six thématiques

Cartographie AFNOR

Cette cartographie est utilisée pour l'exercice d'identification des risques d'atteinte grave à l'environnement, les droits humains et libertés fondamentales et les conditions de travail et de sécurité dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance.

Formation/animation des acheteurs et prescripteurs

- Communauté achats responsables (350 personnes) animée par la direction achats et la direction de l'engagement sociétal
- Formation des acheteurs aux achats responsables
- Ateliers et conférences sur les achats responsables
- Challenge Achats récompensant les dossiers innovants

Par ailleurs, après la signature de la **Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables** en 2022, La Poste SA, La Poste Immobilier, La Banque Postale et CNP Assurances ont obtenu le **Label Relation Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)** en septembre 2023, qui évalue cinq domaines, présentés dans l'état de durabilité (paragraphe [Gestion des relations avec les fournisseurs \[G1-2\]](#), p.255).

Ce label valorise la qualité des relations clients-fournisseurs et permet de développer la confiance au sein de la chaîne d'approvisionnement. Il est adossé à la norme ISO 20400:2017 (Achats responsables) et attribué pour une période de trois ans. Cet outil concret permet l'élaboration d'une stratégie durable et témoigne des engagements collectifs et responsables de La Poste, ainsi que de ses filiales aux côtés des territoires.

QUELQUES ENGAGEMENTS PLUS EN DÉTAIL

Achats de prestations de transport décarbonées : La Poste prend un engagement fort : d'ici 2030, grâce à la conversion progressive du transport routier, 50 % des kilomètres parcourus par La Poste en France le seront en poids lourds bas-carbone. Les équipes techniques, RSE et achats travaillent ensemble pour accompagner le déploiement de cette ambition forte auprès des fournisseurs.

Achats de prestations de livraisons responsables et décarbonées : 100 % des consultations de livraison doivent contenir un critère portant sur la gestion environnementale tel que la formation des chauffeurs à l'éco-conduite ou l'existence d'un système de traçabilité des consommations carburant. 100 % des accords-cadres sur la livraison doivent intégrer des exigences sociales, en matière de respect du Code du travail et sur la prévention en matière de santé-sécurité. Les contrats prévoient que les salariés du fournisseur doivent être équipés d'équipements de protection individuels (gants, chaussures, masques). Des contrôles sont effectués sur site sur l'adéquation entre la plaque d'immatriculation et la norme Euro utilisées par le véhicule. Prescripteurs, acheteurs et équipe RSE participent régulièrement à un Comité « livraison » qui aborde notamment les sujets de prévention des risques en matière de santé, sécurité, de travail illégal, et de transition écologique. Les acheteurs de livraison sensibilisent leurs fournisseurs sur le développement durable.

La Poste accompagne ses prestataires de livraison pour favoriser leur transition écologique :

- en leur expliquant la réglementation actuelle et l'écosystème ;
 - en les informant sur les aides à disposition pour effectuer la transition écologique ;
 - en leur proposant des tarifs négociés sur le GNV et le biogaz pour l'achat de carburant propre ;
 - en réfléchissant à des pistes d'actions pour répondre à des cahiers des charges avec de fortes exigences en matière environnementale.
- Un questionnaire sur les pratiques ESG a été envoyé aux livreurs. Il permettra au groupe d'améliorer sa connaissance du parc existant de livreurs en matière de pollution atmosphérique et d'émission de gaz à effet de serre (nombre de kilomètres parcourus, consommation de carburant du parc) ainsi que son reporting.

Achats inclusifs : la filière achats et ses interlocuteurs sont restés mobilisés, pour affecter, en totalité ou en partie, certaines natures d'achat de biens ou de prestations aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ou de l'insertion par l'activité économique (prestations d'impression, nettoyage, espaces verts, petit matériel d'entretien, etc.). Parmi les diverses initiatives soutenues par La Poste : pilotes pour le test du projet « diagnostic numérique handicap » de l'Agefiph (en réponse aux besoins croissants de compétences numériques, mais aussi à leur obligation en matière d'emploi de travailleurs handicapés) ; partenaire de Handeco et sa participation (conférences) au salon en ligne des achats solidaires ; partenaire de la plateforme de l'inclusion dont l'objectif est de développer le secteur de l'insertion notamment en rapprochant les donneurs d'ordre et les entreprises de ce secteur.

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
VOLUME D'ACHATS					
Achats	La Poste (LP), La Poste Immobilier (LPI) et La Banque Postale (LBP)	Md€ HT	5,5	5,8	5,3
Poids des TPE/PME/ETI	LP, LPI et LBP	%	80	80	80
INDICATEURS DE LA FILIÈRE ACHATS					
Collaborateurs de la filière achats formés aux achats responsables	LP, LPI et LBP	Nombre	108	329	295
Ratio des collaborateurs de la filière achats formés aux achats responsables	LP, LPI et LBP	%	33	90	94
Collaborateurs de la filière achats ayant signé les engagements responsables et éthiques	La Poste SA	%	100	100	100
INDICATEURS RELATIFS AUX FOURNISSEURS					
Taux de couverture des clauses vigilance	La Poste SA	%	100	100	100
Nombre de fournisseurs informés du dispositif d'autoévaluation	LP, LPI et LBP	Nombre	2108	2 887	3 203
Nombre d'autoévaluation réalisées	LP, LPI et LBP	Nombre	462	652	1 202
Fournisseurs et sous-traitants audités (contrôles documentaires)	LP, LPI et LBP	Nombre	146	179	189
Part des consultations achat formalisées disposant de critères RSE discriminants (> 10 %) ou éliminatoires	La Poste, Viapost Transport Management, La Banque Postale et La Poste Immobilier	%	ND	ND	81
ACHATS INCLUSIFS					
Achats auprès du secteur protégé et de l'insertion par l'activité économique	LP, LPI et LBP	M€	33,4	39	55,7
■ Dont achats auprès du secteur de l'insertion par l'activité économique (SIAE)		M€	17	22,8	36,3
■ Nombre de fournisseurs SIAE		Nombre	240	248	226
■ Dont achats effectués auprès du secteur adapté et protégé (STPA)		M€	16,4	16,2	19,4
■ Nombre de fournisseurs STPA		Nombre	256	316	308

2.4 NORMES SOCIALES

GRI 401 : Emploi 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.227) ■ Section 4.1 (p.276) et 4.3 (p.291) Communication sur le Progrès Voir "Compléments sur la politique des droits humains" (p.64)
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	ESRS S1 S1-6 §50 (c)	Recrutement	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.208 et p.222) Voir "Compléments sur le recrutement et les jeunes professionnels" (p.52)
		Rotation du personnel	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.208 et p.222) Voir "Compléments sur le recrutement et les jeunes professionnels" (p.52)

Compléments sur le recrutement et les jeunes professionnels [401-1]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
RECRUTEMENTS					
Nombre de personnes recrutées en CDI	France	PP ⁽¹⁾	14 569	15 622	12 628
Nombre de personnes recrutées en CDI	Reste du monde	PP	9 434	9 232	8 247
Total de recrutements en CDI	Total	PP	24 003	24 854	20 875
Taux de turnover	Groupe	%	10,95	11,67	11,5
JEUNES PROFESSIONNELS					
Nombre de stagiaires accueillis	La Poste SA	Nombre	4 068	6 918	8 100
■ dont issus des QPV ^(a)	La Poste SA	%	23	11	ND
Stagiaires de classe de 3 ^{ème} accueillis	La Poste SA	Nombre	800	849	1 053
Alternants (contrats de professionnalisation + apprentissage)	Groupe	Nombre	5 195	5 705	5 622
■ dont issus de QPV ^(a)	La Poste SA	%	23	11	25,7
Nombre de jeunes de moins de 30 ans qui ont bénéficié d'un stage, d'une alternance ou d'une embauche (CDI et CDD) dans l'année ^(b)	La Poste SA	Nombre	14 689	16 781	24 051
Jeunes bénéficiant du dispositif au sein de l'Envol	La Banque Postale	Nombre	535	508	516

(a) QPV = quartiers prioritaires de la politique de la ville.

(b) En 2024, cet indicateur a évolué pour prendre en compte le nombre de jeunes jusqu'à 30 ans (vs moins de 26 ans précédemment). Sur une base comparable à 2023, la valeur s'établirait à 19 500 jeunes en 2024.

(1) Personnes physiques

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	ESRS S1 S1-11 §74 ; §75 ; §AR 75	Avantages du personnel	Le DR S1-11 est une disposition transitoire non reportée en 2024. Document d'enregistrement universel : ■ Rapport intégré (p.30) ■ Section 3.1.3.1 (p.212) ■ Section 6 note 3.17 (p.400), note 24 (p.554) et note 31 (p.434) Voir "Compléments sur les avantages accordés aux salariés" (p.53)

Compléments sur les avantages accordés aux salariés (rémunérations et avantages) [401-2]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
RÉMUNÉRATION					
Rémunération annuelle brute moyenne Femmes	Groupe France	k€	ND	35,3	39,2 ^(a)
Rémunération annuelle brute moyenne Hommes	Groupe France	k€	ND	35,7	40,9 ^(a)
Montant versé au titre de l'intéressement sur les résultats de l'exercice ^(b)	La Poste SA	M€	186	109	152
Nombre de salariés bénéficiaires de l'intéressement	Groupe	Nombre	ND	ND	200 045

(a) Les chiffres 2024 incluent également les rémunérations variables et complémentaires.

(b) Taxes sur salaires de forfait social inclus.

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
EPARGNE SALARIALE					
Collaborateurs du Groupe détenant un PEG ou un PERCO ^(c)	Groupe France	Nombre	78 788	84 139	95 590
Montant total des encours PEG et PERCO Groupe ^(c)	Groupe France	Millions d'euros	557	686	862
Abondement net versé par l'entreprise ^(c)	Groupe France	Millions d'euros	25	28	22
DÉPENSES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS SOCIALES					
Total des dépenses en matière d'activités sociales	La Poste SA	Millions d'euros	183	189	180
Restauration et secteur économique	La Poste SA	Millions d'euros	81,8	107,9	107,1
		%	44,7	53,9	59,46
Activités sportives et culturelles	La Poste SA	Millions d'euros	39	38,3	32,7
		%	21,2	19,1	18,17
Enfance	La Poste SA	Millions d'euros	28,9	33,5	33,5
		%	15,8	16,7	18,41
Prévoyance et solidarité	La Poste SA	Millions d'euros	17	9,7	7,1
		%	9,3	4,8	3,97
LOGEMENT					
Nombre de postiers logés dans le parc réservé par La Poste	Groupe France	Nombre	2 300	2 800	3 400

(c) Ces indicateurs intègrent les collaborateurs actifs de La Poste SA et des filiales en France qui adhèrent au régime d'épargne salariale.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
401-3 Congé parental	ESRS S1 S1-15 §93	Soutien à la parentalité	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.226) Voir "Compléments sur les congés familiaux et parentaux" (p.54)

Compléments sur les congés familiaux et parentaux [401-3]

Indicateur	Périmètre	Unité	2024	
EQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE			HOMMES	FEMMES
Part d'ayants droit	Groupe	%	99,97	99,93
Par d'ayants droit ayant pris un congé familial	Groupe	%	7,90	9,10

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Employés ayant eu droit à un congé parental	La Poste SA	%	100	100	100
Employés ayant pris un congé parental, par sexe	La Poste SA	Nombre	711 (F) 105 (H)	861 (F) 116 (H)	898 (F) 170 (H)
Employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par sexe	La Poste SA	Nombre	472 (F) 56 (H)	429 (F) 31 (H)	388 (F) 45 (H)

GRI 402 : Relations employés/direction 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.227) ■ Section 4.1 (p.276) et 4.3 (p.291) Communication sur le Progrès
402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	ESRS S1	Dialogue social	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.3.1 (p.218 et p.224) ■ Section 4.3.5 (p.322) ■ Section 6 note A (p.532) Rapport d'impact (p.32-33) Voir "Compléments sur les négociations collectives (p.23) et ci-dessous "Compléments sur le dialogue social" (p.55)

Compléments sur le dialogue social [402-1]

En 2024, les **Comités sociaux et économiques (CSE)** ont été mis en place au sein de La Poste SA. Ils constituent désormais le cadre du dialogue social.

Le groupe La Poste dispose d'une **politique de communication et dialogue** qui repose sur les pratiques suivantes :

- **Respect et écoute vis-à-vis de toutes les parties prenantes**, au premier rang desquels figurent les collaborateurs (symétrie des attentions) ⁽¹⁾
- **Prise en compte de toutes les expressions et communication régulière de La Poste envers ses salariés** : échanges managériaux quotidiens, hebdomadaires, mensuels, annuels avec chacun des salariés ; temps de communication et de dialogue à la prise de service, pour partage des attentes de la journée et des problématiques rencontrées (brief quotidien) ; communication institutionnelle *via* les espaces-temps communication (ETC) sur les grands sujets de la vie de l'entreprise et démarche participative systématique : construction du plan stratégique, etc.
- **Médias internes** : intranet sur la vie quotidienne, forum intranet RH
- **Possibilité d'expression en cas d'alerte**
- Accès à la **médiation de la vie au travail du Groupe** pour toutes les postières et postiers, managers ou RH, en prévention ou en proposant un mode alternatif de résolution des différends. Cela contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de vie au travail et à la performance de l'entreprise.
- **Enquête annuelle (baromètre d'engagement)** auprès de tous les salariés du groupe, et enquêtes infra annuelles pour recueillir les avis sur les actions qui se déroulent en cours d'année.

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Délai de préavis	La Poste SA	Semaines	12	12	12
Préavis et dispositif de consultation dans les accords de négociation collective	La Poste SA	Oui/Non	oui	oui	oui
Collaborateurs représentés dans les instances de représentation collective ^(a)	Groupe France	%	100	100	100
Saisines traitées par la médiatrice Vie au travail	Groupe	Nombre	330	347	531
Respect des libertés syndicales ou de négociations collectives	Groupe France	%	100	100	100

(a) Le CHSCT était en place jusqu'au 31 octobre 2024. A compter du 1^{er} novembre 2024, les Comités sociaux et économiques ont été mis en place.

L'ambition du groupe La Poste d'évoluer vers une entreprise durablement rentable et responsable nécessite **l'engagement des postières et des postiers**. Symétriquement, l'ambition RSE du Groupe est un facteur d'engagement des postières et des postiers.

Le programme « **Entreprise engagée** », lancé en 2023, repose sur un triptyque : l'axe "**Tous les collaborateurs**", afin de partager un socle commun de culture RSE, l'axe "**Filière managériale**" et l'axe "**Métiers**". Chaque axe est structuré autour d'actions adaptées dans les domaines de l'engagement, de la formation, de l'objectivation et de l'évolution des processus métier.

- **55 %** des postiers ont suivi **au moins une formation à la RSE** en 2024
- **25 000 postiers** ont suivi l'atelier **Fresque du Climat**
- Plus de **2 600 collaborateurs** (+ 32 % vs 2023) ont pu s'engager dans le programme **Déclic, mon temps de travail solidaire**
- **L'objectivation 2025** des managers intègre des **objectifs ESG à hauteur de 25,5 %**
- La Poste a intégré les **critères RSE** (au moins 10 %) dans ses **consultations achats**

(1) Programmes déclinés dans les branches : « Echangeons » à la BSCC, groupe d'écoute « ParlonZen », visite terrain au travail.

GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRs	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Sujets matériels	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.227) ■ Section 4.1 (p.287), 4.3.3 (p.307) et 4.3.4 (p.314) Communication sur le Progrès
403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	ESRS S1 S1-1 §23		Document d'enregistrement universel : Section 3.1.3.1 (p.208 et 226) Voir ci-après "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail" (p.57)
403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	ESRS S1 S1-3 §32 (b) et §33	Risques liés à la santé-sécurité	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.3.1 (p.209, 211 et 218) ■ Sections 4.3.3 (p.307) et 4.3.4 (p.314) Voir ci-après "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail" (p.57)
403-3 Services de santé au travail	ESRS S1		Document d'enregistrement universel : Section 3.1.3.1 (p.209, 211 et 218) Voir ci-après "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail" (p.57)
403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	ESRS S1		Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 4.3 (p.291) Rapport d'impact (p.33) Voir ci-après "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail" (p.57)
403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	ESRS S1	Sensibilisation et formation	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 4.3.3 (p.307), 4.3.4 (p.315), 4.3.6 (p.324) et 4.3.7 (p.326) Voir ci-après "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail" (p.57)
403-6 Promotion de la santé des travailleurs	ESRS S1 et S2		Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.227) ■ Section 4.3 (p.291) Voir ci-après "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail" (p.57)
403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	ESRS S2 S2-4 §32 (a)		Document d'enregistrement universel ■ Section 3.1.3.2 (p.231) ■ Section 4.3.3 (p.307), 4.3.4 (p.314) et 4.3.8 (p.324) Voir ci-dessous "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail" (p.57)
403-8 Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	ESRS S1 S1-14 §88 (a) ; §90		Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.226) Voir ci-dessous "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail" (p.57)

Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail [403]

Les enjeux de santé et sécurité sont détaillés dans le [plan de vigilance](#) (p.291).

La Poste met en œuvre **des dispositifs en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail**, en tenant compte de l'évolution des attentes des salariés. La qualité de vie au travail des postiers est **mesurée tous les ans**.

Cette politique **est portée dans toute l'entreprise** par la ligne managériale, les responsables ressources humaines, les services de santé au travail, les préventeurs, les ergonomes, les assistants sociaux, en lien étroit avec les représentants du personnel.

■ **La Poste place la protection de la santé des postiers comme un prérequis à toutes ses activités**

Elle met en œuvre **des dispositifs adaptés à la diversité de ses métiers** pour garantir des conditions de travail de qualité, réduire les causes d'accidentologie, de maladies professionnelles et l'absentéisme. Les politiques de prévention privilégient **la prévention primaire**, qui est la plus efficace, car elle vise la **réduction des facteurs de risque**.

La prévention des risques physiques intègre l'ergonomie et la sécurité des équipements et des modes de locomotion, l'organisation du travail et l'environnement de travail, la formation aux bons gestes de travail.

La prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) se déploie y compris pour les postiers ayant des postes de travail tertiaires. Des équipements innovants de prévention sont expérimentés.

■ **Une démarche de qualité de vie et des conditions de travail durables**

La prévention des risques psycho-sociaux se traduit dans « les essentiels de la QVT », une démarche d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail conçue avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT). Cette démarche identifie les situations de tension ou de stress ressenties par les équipes dans la vie au travail. Elle est placée **sous la responsabilité des Comités de direction** et **associe les managers, les ressources RH spécialisées et les postiers**.

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Pourcentage de personnes dans son propre personnel couvertes par un système de gestion de la santé et de la sécurité basé sur des exigences légales et (ou) des normes ou des lignes directrices reconnues	Groupe	%	ND	ND	99,9
Médecins du travail	La Poste SA	Personnes physiques	104	96	90
Infirmiers en santé du travail	La Poste SA	Personnes physiques	116	116	116
Assistants sociaux	La Poste SA	Equivalent Temps Plein	198	180	169
Assistants service santé au travail	La Poste SA	Personnes physiques	110	105	102

En complément des acteurs internes, un **réseau de Bienveillers** a été mis en place depuis 2019 avec des collaborateurs de tous niveaux hiérarchiques. Ils sont formés à savoir voir un collègue en difficulté sur le plan psychique, à savoir s'adresser à lui et à savoir l'orienter vers le bon interlocuteur. A fin 2024, le réseau est composé de **plus de 650 Bienveillers**, avec une cible de plus de 1 000 Bienveillers à 2026.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERSR	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
403-9 Accidents du travail	ESRS S1 S1-4, §38 (a) ; S1-14§88 (b) et (c) ; §AR 82	Indicateurs	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.3.1 (p.210 et p.226) ■ Section 4.3.8 (p.327) Voir ci-après "Compléments sur les accidents du travail et les maladies professionnelles" (p.58)
403-10 Maladies professionnelles	ESRS S1 S1-4, §38 (a) ; S1-14§88 (b) et (d) ; §89 ; §AR 82	Indicateurs	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.3.1 (p.210 et p.226) ■ Section 4.3.8 (p.327) Voir ci-après "Compléments sur les accidents du travail et les maladies professionnelles" (p.58)

Compléments sur les accidents du travail et les maladies professionnelles [403-9 et 403-10]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Collaborateurs en télétravail	Groupe	Nombre	38 926	40 864	39 137	- 4 %
Heures supplémentaires	Groupe	Nombre	5 319 551	8 475 876	7 947 525	- 6 %
Taux de fréquence ^(a)	Groupe	%	18,94	17,55	17	-
Taux de gravité	Groupe	%	1,33	1,28	1,26	-
Décès dans son propre personnel résultant de blessures liées au travail et de maladies liées au travail	Groupe	Nombre	0	1	8	-
Taux d'absentéisme maladie	Groupe	%	6,8	6,3	6	-
Jours d'absence pour maladie	Groupe	Nombre de jours	6 319 823	5 648 743	5 566 002	- 1 %
Jours d'absences pour maladies professionnelles	Groupe	Nombre de jours	194 503	176 055	155 050	- 12 %
Jours d'absence pour accident du travail ^(b)	Groupe	Nombre de jours	89 924	88 434	92 624	+ 5 %
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET (FONCTIONNAIRES ET SALARIÉS)						
Nombre d'accidents du travail enregistrables pour le propre personnel	Groupe	Nombre	8 006	7 429	7 089	- 5 %
Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	La Poste SA	Nombre	1 003	892	980	+ 10 %
● Femmes	La Poste SA	Nombre	568	379	421	+ 11 %
● Hommes	La Poste SA	Nombre	435	513	559	+ 10 %

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
NOMBRE D'INCAPACITÉS^(c) PERMANENTES (PARTIELLES ET TOTALES NOTIFIÉES À L'ENTREPRISE PENDANT L'ANNÉE)						
Consécutives à des accidents de trajet	La Poste SA	Nombre	40	44	44	-
● Femmes	La Poste SA	Nombre	20	23	13	- 43 %
● Hommes	La Poste SA	Nombre	20	21	31	+ 48 %
Consécutives à des accidents de service ou du travail	La Poste SA	Nombre	181	160	163	+ 2 %
● Femmes	La Poste SA	Nombre	117	98	61	- 38 %
● Hommes	La Poste SA	Nombre	64	62	102	+ 65 %
NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES^(d)						
Dénomination de la maladie	La Poste SA	Nombre	404	441	453	+ 3 %
Acide chromique et dérivé	La Poste SA	Nombre	0	0	1	-
Amiante (30)	La Poste SA	Nombre	0	0	0	-
Cancer bronchopulmonaire (30 bis)	La Poste SA	Nombre	0	0	0	-
Lésions cutanées (sels de nickel)(37)	La Poste SA	Nombre	0	0	0	-
Surdité (42)	La Poste SA	Nombre	0	0	0	-
Affections périarticulaires(57)	La Poste SA	Nombre	388	401	414	+ 3 %
Lésions cutanées (65)	La Poste SA	Nombre	0	0	0	-
Rachis lombaire (97)	La Poste SA	Nombre	0	0	1	-
Rachis lombaires (98)	La Poste SA	Nombre	0	14	19	+ 36 %
Lésions chroniques du ménisque	La Poste SA	Nombre	0	2	2	-
Autres	La Poste SA	Nombre	16	24	16	-33%
CERTIFICATION ISO 45001						
Taux de couverture (collaborateurs)	Groupe	%	3	3	4	-
Taux de couverture (chiffre d'affaires)	Groupe	%	7	8	8	-

(a) Sur la base de l'effectif des fonctionnaires, CDI, CDD (hors stagiaires) ; nombre d'accidents du travail avec arrêt (hors trajets domicile-travail) par millions d'heures travaillées, elles-mêmes calculées sur la base des effectifs moyens que multiplie le nombre d'heures de travail annuel ; méthode de calcul du taux de fréquence au 31 décembre, avec un mois de consolidation.

(b) Fonctionnaires, CDI, CDD ; nombre de jours d'arrêt pour accident de travail (hors trajets domicile-travail) par milliers d'heures travaillées. Les jours perdus pour accident du travail sont comptabilisés en jours calendaires. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt ainsi que le nombre de jours d'arrêt occasionnés sont extraits des systèmes de gestion RH en date du 31 décembre.

(c) Ces incapacités peuvent résulter d'accidents survenus pendant l'année ou au cours des années précédentes.

(d) Tableau de recensement des maladies professionnelles reconnues au cours de l'année. Les numéros figurant après les libellés renvoient à la codification du Code de la Sécurité Sociale (article R. 421-3).

GRI 404 : Formation et éducation 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47(b) et (c) ; ESRS S2 §11(c) ; S2-1 §14 ; §17(c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.227)
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	ESRS S1 S1-13 §83 (b) et §84	Indicateurs	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.225) Rapport d'impact (p.36-37) Voir ci-après "Compléments sur la formation et l'évolution professionnelle" (p.60)
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés	ESRS S1 S1-1 §AR 17 (h)	Renforcer l'employabilité des collaborateurs	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.216) Voir ci-après "Compléments sur la formation et l'évolution professionnelle" (p.60)
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	ESRS S1 S1-13 §83 (a) et §84	Revue de talents	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.225) Voir ci-après "Compléments sur la formation et l'évolution professionnelle" (p.60)

Compléments sur la formation et l'évolution professionnelle [404]

Le 31 mars 2025, La Poste a signé un **nouvel accord majoritaire sur la Gestion de l'Emploi, des Parcours Professionnels et Mixité des Métiers**. Cet accord précise les dispositifs et mesures permettant aux postiers d'être acteurs de leur employabilité et de leur parcours professionnel.

Accélérer dans la formation à la RSE pour une culture ESG partagée

Pour réussir sa transformation vers une entreprise durablement rentable et responsable, il est essentiel pour La Poste d'embarquer l'ensemble des collaborateurs et de leur permettre d'intégrer les engagements du Groupe au quotidien. À cette fin, un socle de formation en ligne **"Les essentiels de la RSE pour tous"** est ouvert aux collaborateurs depuis 2023 afin de les acculturer aux engagements ESG du Groupe et d'en faire des ambassadeurs. En 2024, 70 841 modules ont été suivis par 42 448 apprenants uniques et la playlist englobant les 16 modules proposés comptait 5 938 abonnés.

Ce dispositif s'ajoute au déploiement de la Fresque du climat qui a été suivie par 23 643 collaborateurs (chiffre au 31 décembre 2024).

Indicateurs liés à la formation et l'évolution professionnelle [404]

Indicateur	Périmètre	Unité	2024			
			HOMMES	FEMMES	NON DECLARE	TOTAL
ENTRETIENS ANNUELS D'ÉVALUATION ET FORMATION						
Nombre d'entretiens annuels d'évaluation	Groupe	Nombre	93 154	95 010	24	188 188
Part d'entretiens annuels d'évaluation	Groupe	%	69,9	81	100	75,1
Heures de formation	Groupe	Nombre	2 076 707	2 461 325	2 575	4 540 608
Nombre d'heures moyen de formation par salarié	Groupe	Nombre	16	21	107	18

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
			Taux d'accès à la formation	La Poste SA	%
Dépenses de formation	La Poste SA	% de la masse salariale	4,14	5,05	4,70
Part des postiers ayant suivi un parcours de formation dans le domaine du numérique dans l'année	La Poste SA	%	20,8	15,1	12,89
Collaborateurs formés à la protection des données personnelles	La Poste SA	Nombre	39 381	26 894	21 827

ÉVOLUTION ET MOBILITÉ					
Collaborateurs inscrits dans des parcours professionnels certifiants (cumul)	La Poste SA	Nombre	1 040	1 360	3 400
Part de l'effectif ayant bénéficié d'une mobilité interne	Groupe	%	12	13	13,41
Offres sur la Bourse d'Emploi	Groupe France	Nombre	18 368	16 143	11 546
Collaborateurs accompagnés par les équipes Mobilités et Recrutement	Groupe France	Nombre	12 816	25 773	24 311
Collaborateurs ayant évolué vers les fonctions publiques	La Poste SA	Nombre	141	170	137
Collaborateurs qui ont pu créer ou racheter leur entreprise	La Poste SA	Nombre	224	205	101 ^(a)
Collaborateurs ayant évolué vers l'ESS	La Poste SA	Nombre	53	37	11
Acteurs de l'évolution professionnelle en territoire	La Poste SA	Nombre	268	243	219

(a) A partir de 2024, ce chiffre comprend spécifiquement le nombre de créations d'entreprises accompagnées par les conseillers internes d'appui à la création d'entreprise de La Poste. Auparavant, il prenait en compte toutes les créations d'entreprises, passées ou non par cette cellule d'appui.

GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.227) ■ Section 4.3.2 (p.295) et 4.3.3 (p.310) Rapport d'impact (p.34-35) Communication sur le Progrès Voir "Compléments sur la politique des droits humains" (p.64)
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	ESRS 2 GOV-1 §21 (d) ; ESRS S1 S1-6 §50 (a) ; S1-9 §66 (a) à (b) ; S1-12 §79	Diversité au sein du Conseil d'administration	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.2 (p.156) ■ Section 5.1.1 (p.334) Voir ci-dessous "Compléments sur la mixité au sein des organes de gouvernance" (p.62)

Compléments sur la mixité au sein des organes de gouvernance [405-1]

Part des femmes dans les instances de gouvernance	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025
Conseil d'administration (administrateurs, hors censeurs)	48 %	43 %	48 %
Comité qualité et développement durable	71 %	71 %	71 %
Comité des missions de service public	43 %	43 %	57 %
Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	0 %	25 %	50 %
Comité d'audit	20 %	20 %	40 %
Comité de la stratégie et des investissements	67 %	56 %	67 %
Comité exécutif	22 %	30 %	40 %
Pour rappel : part des femmes dans les effectifs	47,3 %	47,3 %	46,6 %

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	ESRS 2 GOV-1 §21 (d) ; ESRS S1 S1-6 §50 (a) ; S1-9 §66 (a) à (b) ; S1-12 §79	Diversité au sein des collaborateurs	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.222, p.224 et p.225) Voir ci-après "Compléments sur la diversité au sein des employés" (p.63)
405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	ESRS S1 S1-16 §97 et §98	Égalité femmes / hommes	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.226) Voir "Compléments sur la diversité au sein des employés" (p.63)

Compléments sur la diversité au sein des employés [405-1 et 405-2]

Indicateur	Périmètre	Unité	2024
RÉPARTITION DES SALARIÉS DANS LE TOP MANAGEMENT			
Salariés hommes	Groupe	Nombre (%)	217 (60,4 %)
Salariées femmes	Groupe	Nombre (%)	142 (39,6 %)
Total	Groupe	Nombre (%)	359 (100 %)
RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TRANCHE D'ÂGE			
Moins de 30 ans	Groupe	Nombre (%)	35 656 (14,2 %)
30-49 ans	Groupe	Nombre (%)	116 495 (46,3 %)
50 ans et plus	Groupe	Nombre (%)	99 218 (39,5 %)
Total	Groupe	Nombre (%)	251 369 (100 %)
SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP			
Salariés hommes en situation de handicap	Groupe	Nombre (%)	4 991 (3,5 %)
Salariées femmes en situation de handicap	Groupe	Nombre (%)	8 522 (6,9 %)
Total	Groupe	Nombre (%)	13 513 (5,0 %)

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
AUTRES MÉTRIQUES DE DIVERSITÉ					
Part des femmes dans les effectifs	Groupe	%	47,3	47,3	46,4
Part des employés/cadres	Groupe	%	71/29	70/30	72/28
Part des femmes cadres dirigeants	La Poste SA	%	35,5	38,2	39,6
Taux d'emploi des personnes en situation de handicap (% de BOE)	La Poste SA	%	8,77	9,33	9,76
Personnes en situation de handicap recrutées	La Poste SA	Nombre	138	199	271
EGALITÉ FEMMES/HOMMES					
Index égalité homme/femme	La Poste SA	Note/100	94	94	94
Taux de promotion	Groupe	%	6,9	6,8	6,2
■ Dont part des femmes parmi les promotions	Groupe	%	49,8	50,4	48,8
Ecart salarial entre les genres	Groupe	%	ND	ND	4

RATIO DE RÉMUNÉRATION FIXE MOYENNE (BRUT/MOIS) ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES, PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE (EN 2024)	FONCTIONNAIRES	SALARIÉS
Cadres supérieurs et dirigeants	1,03	1,04
Ingénieurs et cadres	1,01	1,04
Techniciens et maîtrise	1,01	0,98
Ouvriers et employés	0,99	0,97

GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERSR	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	<p>ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; §24 (a) et (d) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ;</p> <p>ESRS S2 §11 (c) ; S2- 1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c) ; ESRS S4 §10 (b) ; S4-1 §13 ; §16 (c) ; S4-2 §20 ; S4-4 §31 ; §32 (a) et (b) ; §35 ; §AR 30 ; §AR 33 (a) ; S4-5 §38 ; §41 (b) et (c)</p>	Gestion des impacts, risques et opportunités	<p>Document d'enregistrement universel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.227) ■ Section 3.1.3.4 (p.240) ■ Section 3.1.4.2 (p.255) ■ Section 4.3.2 (p.295), 4.3.3 (p.310) et 4.3.4 (p.314) <p>Communication sur le Progrès Voir "Compléments sur la politique des droits humains" (p.64)</p>
406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	<p>ESRS S1 S1-17 §97, §103 (a), §AR 103</p>	Prévention et gestion des cas de discrimination	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.1 (p.226)

Compléments sur la politique des droits humains

Les droits humains sont définis et reconnus par plusieurs conventions et engagements internationaux, dont : la **Déclaration universelle des droits de l'homme** ; les **principes directeurs des Nations unies** relatifs aux entreprises et aux droits humains ; la déclaration et les **conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail** ; les principes du **Pacte mondial des Nations unies**.

Le groupe La Poste, dont La Poste SA, La Banque Postale, CNP Assurances et Geopost, adhère au **Pacte mondial des Nations unies**. Ces normes constituent ainsi un **cadre de référence** pour le groupe.

Le groupe s'est doté d'une **politique des droits humains, portée par le Comité exécutif ainsi que les instances de direction du groupe et des filiales**. Cette politique porte ses engagements en faveur de la protection, du respect et de la promotion des droits humains en tant qu'employeur, donneur d'ordre et fournisseur de service auprès de ses collaborateurs, **en France comme à l'international**. Cette politique participe à la mise en œuvre du plan de vigilance⁽¹⁾. Les engagements du groupe en matière de droits humains sont disponibles dans cette politique, sur le [site du groupe](#).

Le groupe La Poste conduit ses activités dans **le respect de la législation du travail** des pays dans lesquels il est implanté. Si des dispositions locales sont susceptibles de limiter la protection des droits humains au sens des normes internationales, **le groupe La Poste recherche les meilleures réponses** pour se rapprocher au plus près de cette protection pour ses collaborateurs et ses sous-traitants.

(1) Les actions relatives au devoir de vigilance sont détaillées en section 4.3 du Document d'enregistrement universel 2024.

GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20(c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40(a) ; S1-5 §44 ; §47(b) et (c) ; ESRS S2 §11(c) ; S2-1 §14 ; §17(c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36(a) ; S2-5 §39, §42(b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.227) ■ Section 3.1.4.2 (p.255) <p>Communication sur le Progrès</p> <p>Voir "Compléments sur la politique des droits humains" (p.64)</p>
407-1 Activités et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	ESRS S2	Mesures en faveur de la liberté syndicale, du dialogue social et de la négociation collective	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.2 (p.227)

Compléments sur les organisations syndicales

Le dialogue social avec les organisations syndicales a permis, **en 2024**, d'adresser lors de réunions bilatérales stratégiques les sujets suivants : passage en revue de la vie des affaires (stratégie de CNP Assurances et du marché de la téléphonie mobile avec La Poste Mobile, stratégie du hors-domicile en Europe et en France, stratégie du e-commerce, stratégie de La Poste Solutions marketing, bilan et perspectives de la Data et IA à La Poste et présentation de la gestion de la trésorerie), formation aux enjeux de la Data et de l'IA.

GRI 408 : Travail des enfants 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20(c) ; §22 ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40(a) ; S1-5 §44 ; §47(b) et (c) ; ESRS S2 §11(c) ; S2-1 §14 ; §17(c) ; §18 ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36(a) ; S2-5 §39, §42(b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.227) ■ Section 3.1.4.2 (p.255) ■ Section 4.1 (p.287) et 4.3 (p.296) <p>Voir "Compléments sur la politique des droits humains" (p.64)</p>
408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	ESRS S1 §14 (g) ; S1-1 §22 ESRS S2 §11(b) ; S2-1 §18	Mesures contre le travail des enfants	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.3.1 (p.210) ■ Section 3.1.3.2 (p.228) ■ Section 4.3 (p.296)

GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; §22 ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; §18 ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.2 (p.227) ■ Section 3.1.4.2 (p.255) ■ Section 4.1 (p.287) et 4.3 (p.296) Voir "Compléments sur la politique des droits humains" (p.64)
409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail forcé ou obligatoire	ESRS S1 §14 (f) ; S1-1 §22 ESRS S2 §11 (b) ; S2-1 §18	Mesures contre le travail forcé	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.3.1 (p.210) ■ Section 3.1.3.2 (p.228) ■ Section 4.3 (p.296 et 319)

GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S3 §9 (b) ; S3-1 §12, et §16 (c) ; S3-2 §21 ; S3-4 §32 (a) à (d), §33 (a) et (b), §35, 36 ; §AR 31, §AR 34 (a) ; S3-5 §39, §43	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.3 (p.233) ■ Section 4.1 (p.287)
410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme	ESRS S3	Promotion de la sécurité et des droits de l'Homme	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.3.1 (p.208) ■ Section 3.1.3.3 (p.233)

GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S3 §9 (b) ; S3-1 §12, §15 et §16 (c) ; S3-2 §21 ; S3-4 §32 (a) to (d), §33 (a) et (b), §35, 36 ; §AR 31, §AR 34 (a) ; S3-5 §39, §43	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.3 (p.233) ■ Section 4.3 (p.296) Voir "Compléments sur la politique des droits humains" (p.64)
411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	ESRS S3 S3-1 §16 (c), AR 12 ; S3-4 §30, §32 (b), §33 (b), §36	Respect des droits des peuples autochtones	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.3 (p.233) Voir la charte achats responsables et éthiques

GRI 413 : Communautés locales 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S3 §9 (b); S3-1 §12, et §16 (c); S3-2 §21; S3-4 §32 (a) à (d), §33 (a) et (b), §35, 36; §AR 31, §AR 34 (a); S3-5 §39, §43	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.3 (p.233) ■ Section 4.3 (p.296) Voir "Compléments sur la politique des droits humains" (p.64)
413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	ESRS S3 S3-2 §19; S3-3 §25; S3-4 §AR 34 (c)	Contribution aux communautés locales	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport intégré (p.35) ■ Section 3.1.3.3 (p.233) ■ Section 3.1.3.4 (p.243) Rapport du comité de mission (p.14-19) Rapport d'impact (p.56-73) Voir "Compléments sur les impacts économiques indirects significatifs" (p.29), "Compléments sur l'accompagnement des personnes en situation de fragilité" (p.67) et "Compléments sur le respect des droits humains par les activités de Bancassureur" (p.68)
413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels réels ou potentiels sur les communautés locales	ESRS 2 SBM-3 48 (c); ESRS S3 §9 (a) i et (b)	Impacts sur les communautés locales	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.3 (p.233) ■ Section 3.1.3.4 (p.243)

Compléments sur l'accompagnement des personnes en situation de fragilité

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique	La Poste SA, LBP, La Poste mobile	Nombre	473 734 -	646 071 -	788 252 1 485 073 ^(a)
Nombre de bénéficiaires des services d'accompagnement des publics âgés et fragiles	La Poste SA	Nombre	230 263	248 581	283 273
Clients en situation de fragilité financière ^(b)	LBP	Million	1,7	1,6	1,7
Clients Livret A bénéficiaires de la mission de service public d'accessibilité bancaire	LBP	Million	1,4	1,3	1,2
Nombre de bénéficiaires de l'inclusion bancaire ayant pu percevoir des prestations sociales	LBP	Nombre	654 140	578 207	556 577
Part des livrets A avec encours inférieur à 100 euros	LBP	%	46,6	46,4	46,9
Clients accompagnés par l'Appui (accompagnement budgétaire)	LBP	Nombre	30 121	33 595	42 209

(a) En 2024, a été mesuré pour la première fois le nombre de clients accompagnés dans les bureaux de poste en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) par les médiateurs sociaux des associations partenaires.

(b) Clients en situation de fragilité financière, tels que définis par la Banque de France.

Compléments sur le respect des droits humains par les activités de Bancassureur

La Banque Postale et ses filiales intègrent les enjeux relatifs aux droits humains dans leurs politiques d'affaires. La Banque Postale est signataire des **Principes pour une Banque Responsable**, des **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)**, des **Principes pour une Assurance Durable** (Principles for Sustainable Insurance - PSI) et des **Principes de l'Équateur**. CNP Assurances, qui regroupe les activités d'assurance du Groupe, est également signataire des PRI pour son activité d'investissement, et des Principes pour une Assurance Durable pour son activité d'assurance⁽¹⁾.

En matière **d'investissement et de financement**, La Banque Postale s'est dotée d'une **Charte de financement et d'investissement responsables** et de **politiques d'exclusion exigeantes** couvrant certains secteurs et activités. Les Principes directeurs des Nations unies, les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail relative aux droits fondamentaux au travail, et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales servent de socle de référence.

Pour ses **fonds d'investissement socialement responsables (ISR)**, La Banque Postale via sa filiale LBP Asset Management s'engage à exclure de ses financements toute activité ayant un impact négatif significatif sur la sécurité et la santé des consommateurs. Elle peut exclure les émetteurs soupçonnés de violation grave ou répétée des principes du Pacte mondial des Nations unies.

Le **Fonds d'épargne solidaire LBPAM SRI Human Rights** est une solution d'investissement qui met en œuvre une stratégie ISR ; il permet d'investir dans une gestion diversifiée prenant en compte des considérations éthiques, en investissant dans des titres d'entreprises et d'Etats souverains respectueux et faisant la promotion des droits de l'Homme. Cet organisme de placement collectif (OPC) éthique et de partage est composé d'environ 70 % d'obligations de la zone euro et 30 % d'actions faisant l'objet d'une analyse conjointe avec la Fédération internationale des droits humains (FIDH).

Pour plus d'informations, se référer au **Document d'Enregistrement Universel 2024 de La Banque Postale**.

GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS G1 G1-2 §12 et §15(a)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.4.2 (p.254) ■ Section 4.3 (p.291)
414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	ESRS G1 G1-2 §15 (b)	Évaluation sociale des fournisseurs	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.4.2 (p.254) ■ Section 4.3.8 (p.329) <p>Voir "Compléments sur la politique d'achats responsables" (p.48) et "Compléments sur la promotion des Droits humains auprès des fournisseurs, prestataires et sous-traitants" (p.69)</p>
414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	ESRS 2 SBM-3 §48 (c) i et iv		Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.1.1.3 (p.163) ■ Section 3.1.4.2 (p.254) ■ Section 4.3.4 (p.314) <p>Rapport d'impact (p.72) Voir "Compléments sur la politique d'achats responsable" (p.48) et "Compléments sur la promotion des Droits humains auprès des fournisseurs, prestataires et sous-traitants" (p.69).</p>

(1) Ces principes visent à promouvoir la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions et les activités d'assurance et d'investissement (<https://www.unepfi.org> et <https://www.unpri.org>).

Compléments sur la promotion des Droits humains auprès des fournisseurs, prestataires et sous-traitants

Le **respect des droits humains** est une responsabilité que le groupe La Poste applique à ses **fournisseurs, prestataires et sous-traitants** avec lesquels il a un contrat commercial direct, et aux collaborateurs de ces entreprises. Il s'engage à ne pas exercer sur eux de pression pouvant les amener à déroger aux droits humains et aux libertés fondamentales. Ces principes sont **intégrés au dispositif de contractualisation**. La **Politique achats responsables** de La Poste traduit la volonté du groupe d'agir en donneur d'ordre responsable. Afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de ses engagements, la **Charte des achats⁽¹⁾ responsables et éthiques** précise les **engagements réciproques en matière de droits humains** entre le groupe et ses fournisseurs. Ces engagements concernent toutes les étapes de la relation contractuelle et de la réalisation des prestations, en France comme à l'étranger et sont présentés dans la **politique Droits humains** du groupe.

Plusieurs chartes ont été mises en œuvre au niveau des **différentes branches et filiales** pour encadrer la relation avec les fournisseurs et garantir le respect des principes éthiques, sociaux et environnementaux portés par le groupe. C'est le cas par exemple de **La Banque Postale** et de **Geopost**.

Le groupe La Poste se donne la possibilité de **vérifier la bonne mise en œuvre de ces engagements** par des contrôles opérationnels ou des audits. En cas de manquement à ces principes, un **plan d'actions correctives** est défini et mis en œuvre conjointement avec le partenaire. En cas d'atteinte grave aux droits humains, **La Poste peut déclencher une rupture anticipée de la relation contractuelle**.

Le respect des droits humains est intégré par le groupe La Poste dans les éléments d'analyse et d'évaluation de ses **opérations de partenariat** et de **fusion-acquisition**.

GRI 415 : Politiques publiques 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS G1 G1-5 §27	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.4.3 (p.258)
415-1 Contributions politiques	ESRS G1 G1-5 §29 (b)	Activités d'influence politique	Document d'enregistrement universel Section 3.1.4.3 (p.258) Voir "Compléments sur les engagements politiques" (p.17)

GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S4 §10 (b) ; S4-1 §13, §16 (c) ; S4-2 §20 ; S4-4 §31 ; §32 (a) et (b), §35, §AR 30, §AR 33 (a) ; S4-5 §38, §41 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.4 (p.240)
416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	ESRS S4	Conformité et santé sécurité des consommateurs	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.4 (p.240) Voir "Compléments sur les cas de non-conformité" (p.22)
416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	ESRS S4 S4-4 §35		Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.4 (p.240) Voir "Compléments sur les cas de non-conformité" (p.22)

(1) La Politique achats responsables et la Charte des achats responsables et éthiques du groupe La Poste sont disponibles sur <https://www.lapostegroupe.com>. Cette Charte comporte également d'autres engagements, en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S4 §10 (b); S4-1 §13, §16 (c); S4-2 §20; S4-4 §31; §32 (a) et (b), §35, §AR 30, §AR 33 (a); S4-5 §38, §41 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.4 (p.240)
417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	ESRS S4	Conformité et étiquetage	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.4 (p.240)
417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	ESRS S4 S4-4 §35		Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.4 (p.240) Voir "Compléments sur les cas de non-conformité" (p.22)
417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	ESRS S4 S4-4 §35	Conformité et pratiques marketing	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.4 (p.240) Voir "Compléments sur les cas de non-conformité" (p.22)

GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S4 §10 (b); S4-1 §13 et §16 (c); S4-2 §20; S4-4 §31, §32 (a) et (b), §35, §AR 30, §AR 33 (a); S4-5 §38, §41 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ Section 3.1.1.4 (p.164) ■ Section 3.1.3.4 (p.245) ■ Section 4.1 (p.286) Rapport d'impact (p.54-55) Rapport du comité de mission (p.18-21) Communication sur le progrès Voir "Compléments sur la cybersécurité et la protection des données" (p.71)
418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	ESRS S4 S4-3 §AR 23; S4-4 §35	Gestion des données clients	Document d'enregistrement universel Section 3.1.3.4 (p.245) Voir "Compléments sur la cybersécurité et la protection des données" (p.71)

Compléments sur la cybersécurité et la protection des données [418]

Indicateur	Périmètre	Unité	2022	2023	2024
Notifications de violations de données déclarées à la CNIL	Groupe France	Nombre	20	28	21
Collaborateurs sensibilisés à la cybersécurité	La Poste SA	%	ND	ND	85
Nombre de clients actifs Digiposte et Identité Numérique de La Poste	La Poste SA	Millions de personnes	9,6	14,4	18,6

Le groupe La Poste met en œuvre une approche globale de la cybersécurité qui a pour objet de garantir sa conformité aux règlements et aux lois applicables afin notamment de protéger ses actifs numériques et d’assurer la continuité de ses activités. Le cadre de sa gouvernance cyber, validé par le Conseil d’Administration en 2018, a été construit autour des exigences de cybersécurité définies par la Norme ISO 27001 et 27002, complétée des exigences du référentiel du National Institute of Standards and Technologies (NIST) pour ses activités financières et assurantielles. Les exigences des réglementations dites « NIS 2 » et « DORA » sont en cours d’intégration dans la PSSI du Groupe.

La sécurisation des SI, des utilisateurs, des équipements et des filiales du Groupe sont pilotés dans le cadre du **plan pluriannuel (2022-2025) 4x100 %**. **Un nouveau plan stratégique cyber 2026-2030 est en préparation et sera validé par la direction générale d’ici la fin 2025.**

L’organisation de cyberdéfense du Groupe est engagée dans un processus de transformation et d’amélioration pour définir le modèle opérationnel adéquat de cyberdéfense, afin de fournir les services cyber nécessaires aux entités du Groupe selon les standards du marché (fonctionnement calé sur ceux d’un MSSP ⁽¹⁾ interne). Cette cyberdéfense s’appuie également sur la Direction Services Télécoms, Réseau et Sécurité (DSTRS) qui opère la sécurité du réseau et des collaborateurs accédant en télétravail aux SI du Groupe.

Pour renforcer l’expertise des effectifs spécialisés (15 métiers de la cybersécurité représentés dans le groupe selon le référentiel «SECNUMEDU» de l’Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d’Information), le Groupe développe un **programme de formation interne « l’Ecole de la cybersécurité du Groupe »** pour orienter et former certains de ses collaborateurs vers les métiers de la cybersécurité.

Gouvernance de la cybersécurité

La direction de la cybersécurité du groupe a poursuivi le développement des **instances de coordination et de gouvernance**. Ainsi, les comités suivants s’assurent du déploiement de la politique de sécurité des systèmes d’information du groupe La Poste :

- le **Comité Cyber Groupe** (CCG) : Comité de gouvernance du groupe ; instance de décision ayant pour but l’animation, le pilotage de la cybersécurité du Groupe (suivi des projets et sujets cyber majeurs, de la feuille de route cyber et proposition d’arbitrages).
- le **Comité de Coordination Opérationnelle Cyber** (CCOC) : instance d’information et d’instruction ayant pour but de partager sur l’analyse de la menace, les incidents marquants et l’actualité opérationnelle et proposer des échanges techniques.
- le **Comité des RSSI Groupe** (CRSSI) : instance d’information et d’instruction ayant pour but d’animer la communauté des RSSI, partager les informations, les publications et les recommandations en provenance de la Direction Cyber Groupe ; de piloter des projets transverses de gouvernance cyber.
- plusieurs **comités opérationnels et techniques** complètent ce dispositif.

La **politique de sécurité des systèmes d’information du groupe La Poste (PSSI-G)** est un ensemble de directives qui fixent les principes et règles de sécurité à respecter et à appliquer, ainsi que l’organisation qui permet sa mise en œuvre au sein du groupe La Poste. Ces directives sont destinées à définir un plan de cybersécurité organisationnel et opérationnel dans le but d’identifier les risques pesant sur les systèmes d’information et susceptibles de porter atteinte au Groupe.

Dans ce cadre, **la PSSI-G est le référentiel unique de cybersécurité du Groupe** qui s’applique **au sein du groupe La Poste**. En 2025, un travail de refonte de la PSSI-G est engagé pour intégrer les exigences réglementaires dites « NIS2/DORA/REC » et être conforme avec le référentiel de l’ISO27002:2022.

(1) Managed Security Service Providers.

Plan stratégique « 4x100 % »

La sécurisation des systèmes d'information (SI), des utilisateurs, des équipements et des filiales du groupe est pilotée par la Direction Cyber Groupe (DCG), dans le cadre du plan stratégique « 4x100 % » (2022-2025). La DCG construit et suit les indicateurs d'avancement pour chacun des quatre programmes de ce plan :

- **supervision de 100 % des SI critiques** : tous les systèmes d'information critiques, au sens de l'indicateur d'appétit au risque de la CDC, doivent être supervisés ;
- **enrôlement de 100 % des filiales** dans un dispositif de cybersécurité de telle sorte que leurs SI exposés sur internet, leurs SI internes et leur messagerie soient protégés ;
- **protéger 100 % des équipements connectés** : tous les équipements employés pour se connecter au SI du groupe ou de ses filiales doivent bénéficier de solutions de sécurité garantissant leur protection, y compris lors de phases de travail à distance ;
- **sensibilisation de 100 % collaborateurs** : tous les collaborateurs du groupe et de ses filiales doivent faire l'objet d'une sensibilisation annuelle aux risques et aux menaces cyber.

Ressources

Au sein du groupe La Poste, près de 140 personnes sont employées dans les trois *Security Operation Centers* (SOC) mis en place au niveau du Groupe, de ses filiales Docaposte et de La Banque Postale. Ces structures, qui fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, assurent la sécurité de l'information pour les trois entités. Elles sont dotées de *Security Information Event Management* (SIEM), qui leur permet de gérer les événements des systèmes d'information. Le SOC du groupe est qualifié prestataire de détection d'incidents de sécurité (PDIS) auprès de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Tous les SOC sont coordonnés par la direction des opérations de la direction de la cybersécurité du groupe.

Chaque année, **un plan d'audit** est déployé sur le périmètre du groupe. Ces plans sont validés par le Président-Directeur Général du groupe et par le Président du Directoire de La Banque Postale.

Les tests de pénétration sont réalisés en interne par le SOC du groupe ou par la direction de l'audit informatique du groupe. En complément de ces tests, l'Inspection générale de La Banque Postale commande des tests de pénétration internes ou externes et tout le groupe fait appel à « Yeswehack » pour mener des campagnes de *bug bounty*⁽¹⁾. En moyenne, 90 % des sites et applications font l'objet de tests tous les ans.

Ces audits sont complétés par des évaluations de maturité cyber (questionnaires avec éléments de preuve) et des contrôles (organisationnels et techniques) pilotés par la direction cyber Groupe auprès des filiales. En 2024, 107 filiales ont été évaluées, et 20 contrôlées (contrôles de niveau 2).

De plus, la direction cyber déploie au profit de la direction des risques le **Plan de Contrôles Permanent** cyber qui consiste à contrôler l'application de la PSSI sur les SI les plus critiques.

Enfin, le groupe La Poste mène chaque année plusieurs **campagnes de lutte antiphishing** et des **campagnes d'information en cas d'alertes de sécurité**, y compris lorsque ses prestataires ou fournisseurs sont impactés. Les populations manipulant des informations sensibles font l'objet d'une sensibilisation annuelle, et le groupe développe un programme de formation interne.

Déclaration des incidents liés à la cybersécurité

Tous les collaborateurs ont accès à un **outil de déclaration des incidents dont ceux liés à la cybersécurité**. Au-delà des milliers d'événements de cybersécurité qui surviennent chaque année, en 2024, 18 incidents cyber ont été recensés auprès de la DCG.

Parmi ceux-ci, 8 incidents ont été déclarés "marquants" (au sens de la nomenclature proposée par la CDC) et 9 incidents ont été déclarés "courants". Parmi ces 18 incidents, 6 ont directement impacté La Poste SA ou une filiale ; 10 ont impacté une filiale et 2 ont impacté un prestataire de La Poste SA ou d'une filiale, nécessitant une implication de la Direction cyber Groupe pour accompagner la résolution de l'incident.

(1) Appel à des spécialistes qui recherchent des vulnérabilités dans des applications ou des configurations de serveur en échange d'une gratification pour les découvertes et remontées.

Aucun de ces incidents n'a eu d'effets sur la disponibilité des services informatiques du groupe. Ils ont fait l'objet d'une réponse à incident adaptée aux impacts, d'un retour d'expérience et de plans d'actions, pilotés par la direction de la cybersécurité du Groupe.

L'année 2024 a été marquée par la **tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP)** et la mise en place d'un plan d'action visant à limiter le risque et les conséquences de possibles cyberattaques à l'encontre du Groupe. Ce plan a consisté à accompagner les équipes cybersécurité des branches, les équipes techniques (SOC) et diverses parties prenantes (DIGC, i-Team, Direction Communication) au travers d'actions de préparation, de sensibilisation et de sécurisation. Ces actions ont été complétées par la mise en œuvre d'un dispositif de veille et de réponse, y compris en matière de communication de crise pendant toute la période des JOP. Si quatre incidents (trois courants et un marquant) ont eu lieu durant l'été, aucun lien n'a été établi avec une volonté de nuire aux JOP. Afin de garantir une réaction efficace et coordonnée en cas d'incident majeur, un exercice d'entraînement à la gestion de crise cyber pour les branches du groupe est organisé annuellement.

Le dispositif de gestion de crise d'origine cyber s'appuie sur un **Centre de Gestion de Crise Cyber (CG2C)**, mis en œuvre par la direction cyber du Groupe. Ce CG2C pilote la résolution de crises cyber au niveau du Groupe. Ce dispositif est éprouvé (organisation, doctrine) et testé régulièrement (un exercice de crise cyber majeur annuel).

Le Groupe possède une **cyber assurance** qui couvre l'ensemble de ses entités et filiales détenues à plus de 50 %. Ce dispositif est complété par l'adhésion la mutuelle cyber « MIRIS » dont le Groupe est membre. Une captive a également été mise en place en 2025.



Conception & réalisation  Labrador Transparency +33 (0)1 53 06 30 80

La Poste – Société anonyme au capital de 5 857 785 892 euros – 356 000 000 RCS PARIS
Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 PARIS

DIRECTION DE L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL

9 rue du Colonel Pierre Avia - 75757 PARIS CEDEX 15

Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00

www.lapostegroupe.com



LA POSTE
GROUPE